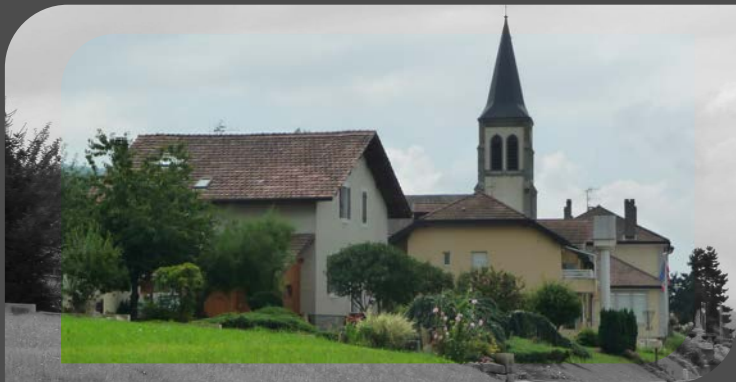
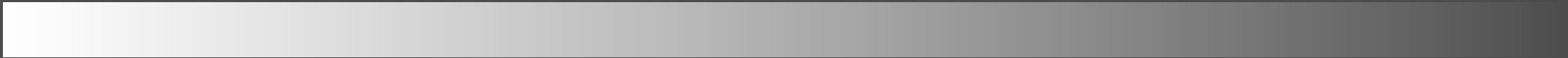


ETAT DES LIEUX : LES COULEURS DE SAINT CERGUES

Commune de Saint Cergues 74140



Sophie Garcia
Couleurs et espaces de vie
Tel: 06.23.90.02.75 - 04.50.57.53.88
sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr
SIRET : 509 607 099 00025
17 av du Thiou - 74000 ANNECY





A – L'URBANISATION CONTEMPORAINE 4

Vues d'ensemble 5

Secteurs d'analyse 6

Les Toitures 7

Les Façades 10

Les Menuiseries 12

Les Bardages partiels et Maisons bois 17

Constats et orientations 19

B – L'HABITAT TRADITIONNEL 20

Vues d'ensemble 21

Secteurs d'analyse 22

Les Toitures 23

Les Façades 26

Les Menuiseries 28

Les Bardages 34

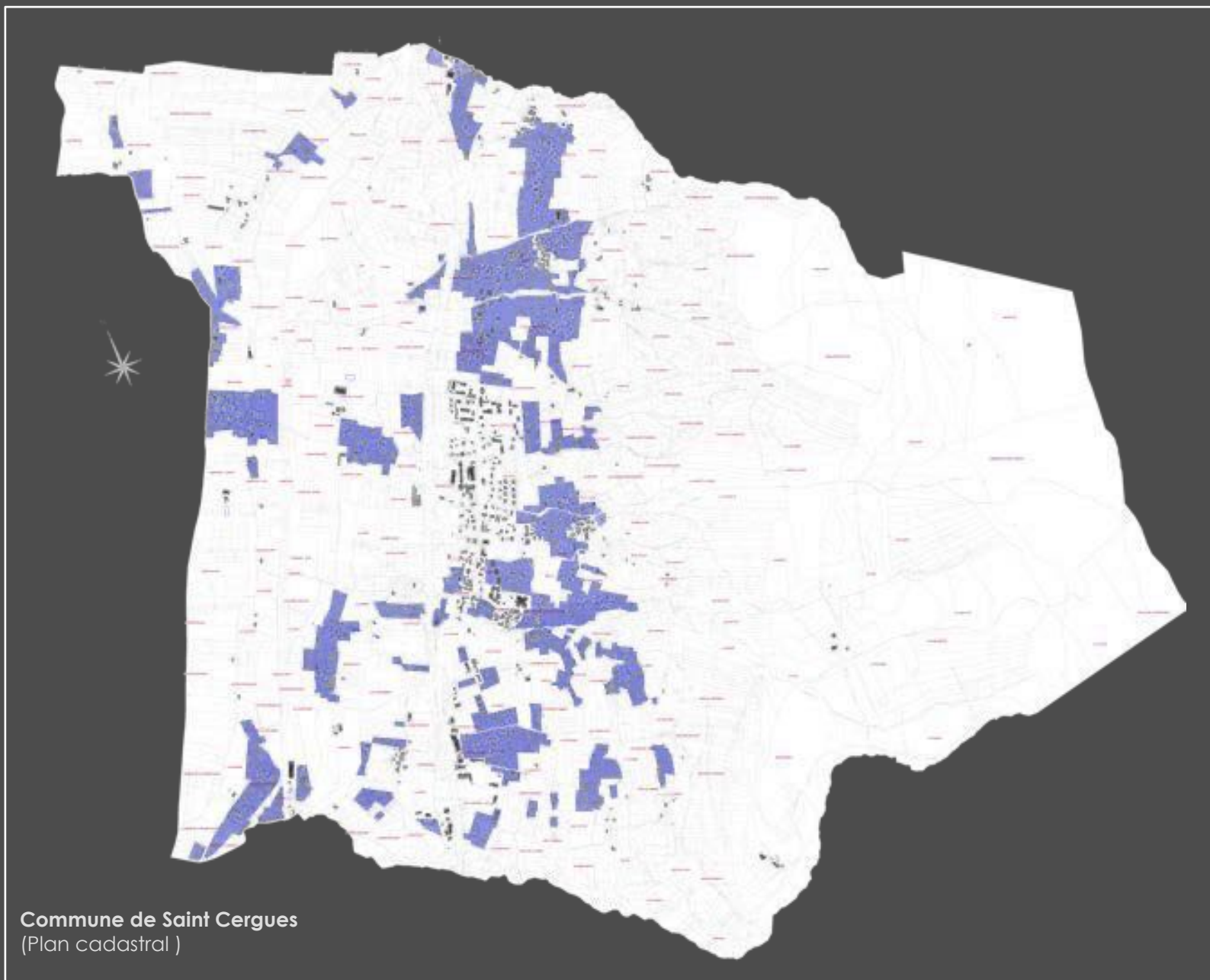
Maisons bicolores 35

Constats et orientations 36



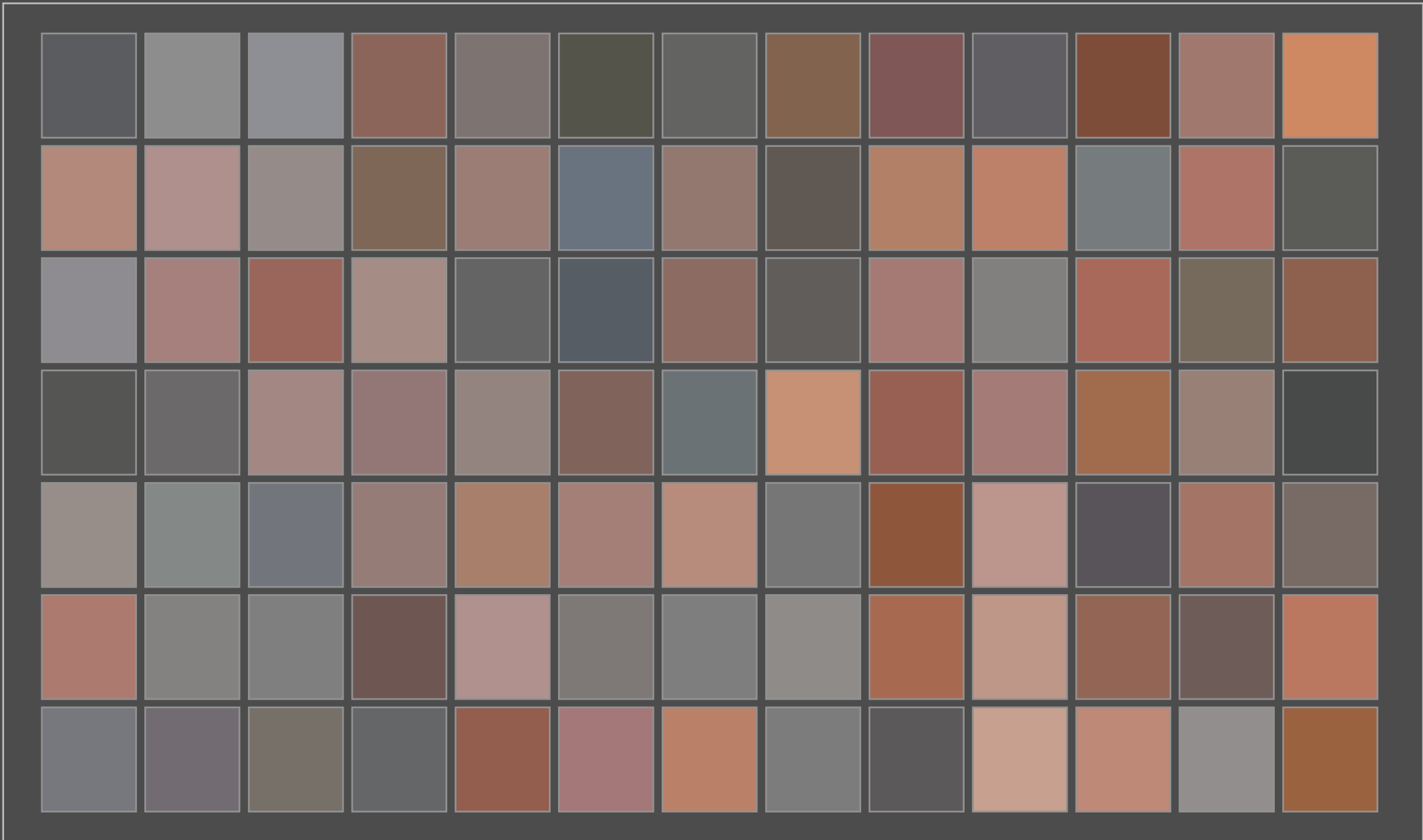


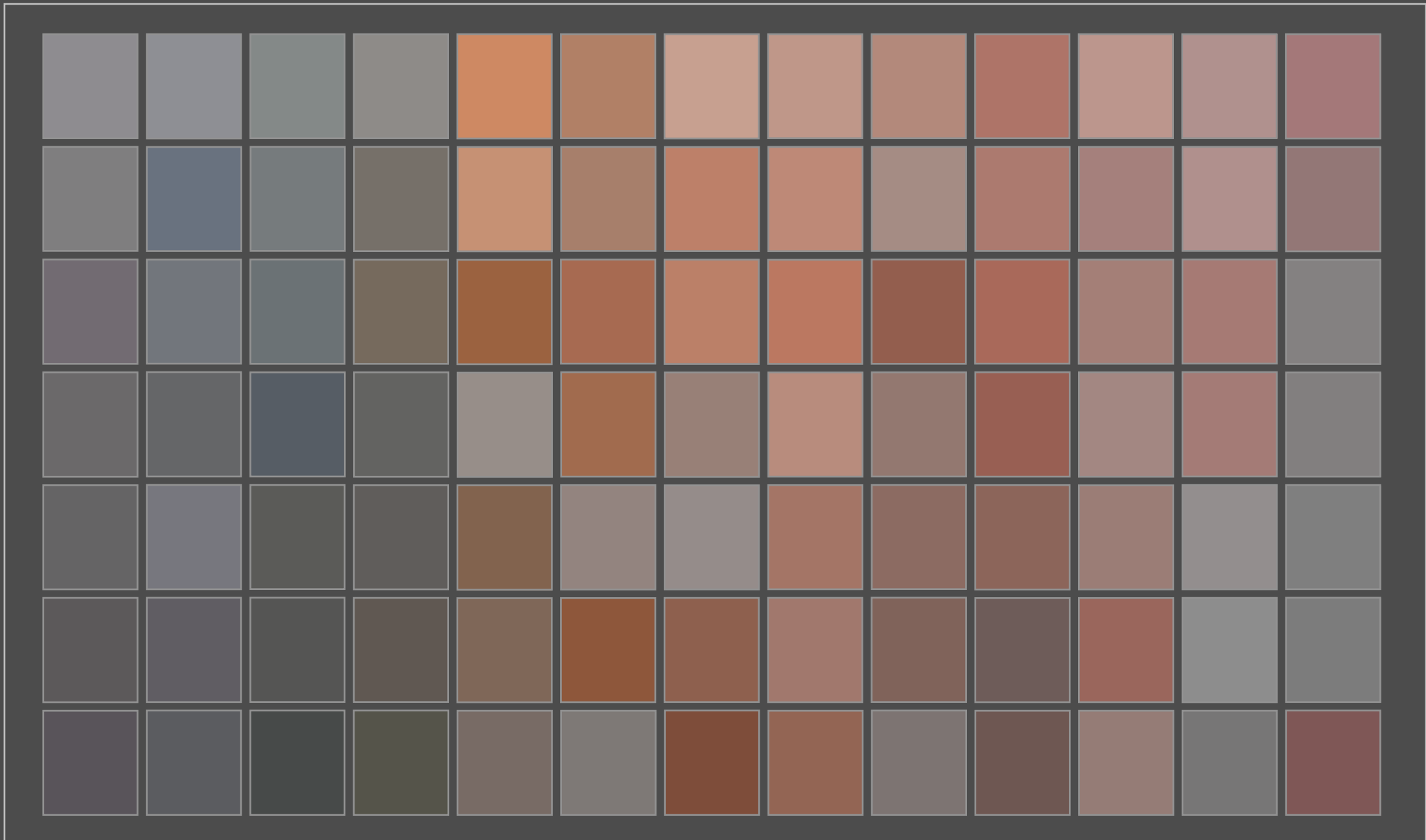
SECTEURS D'ANALYSE

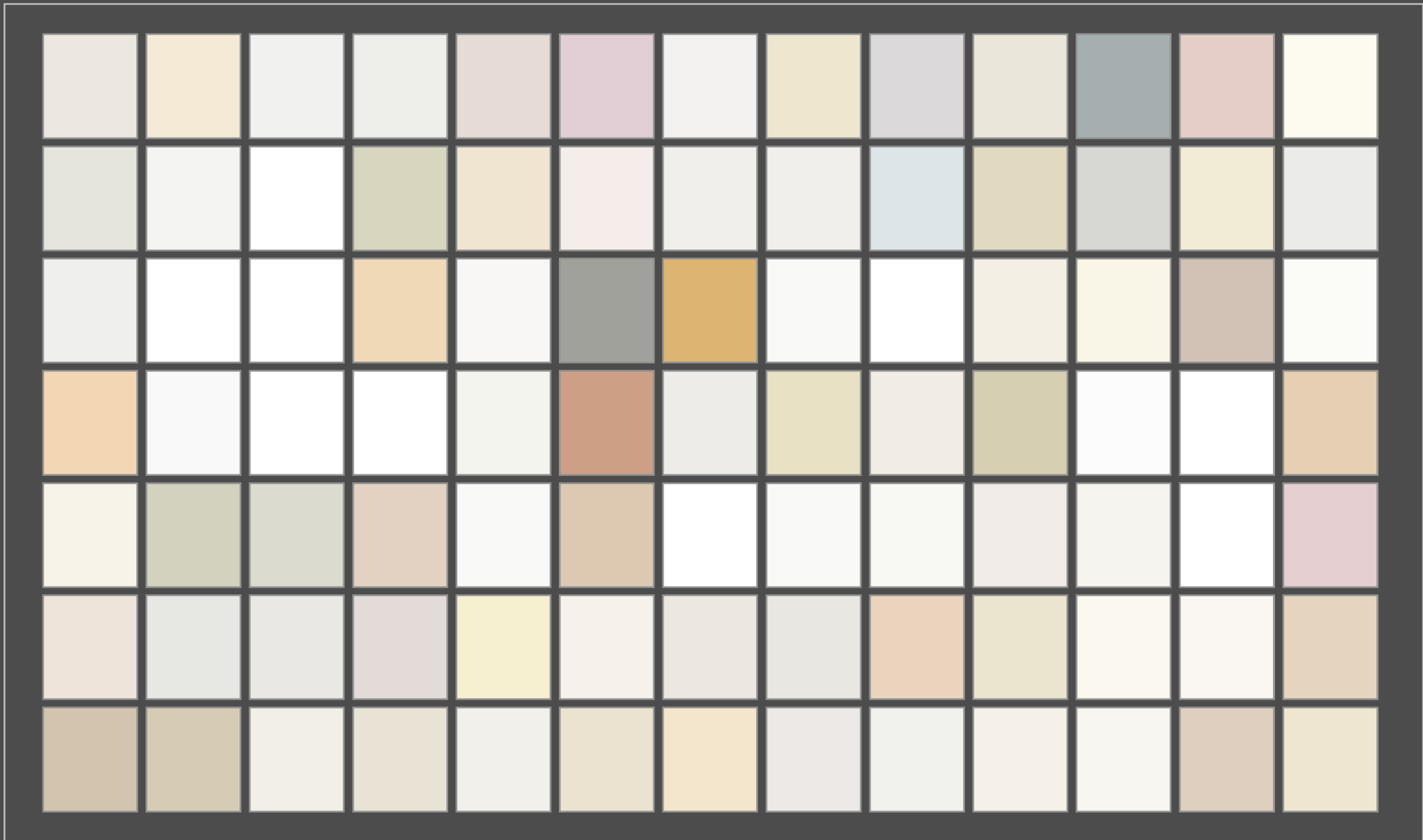


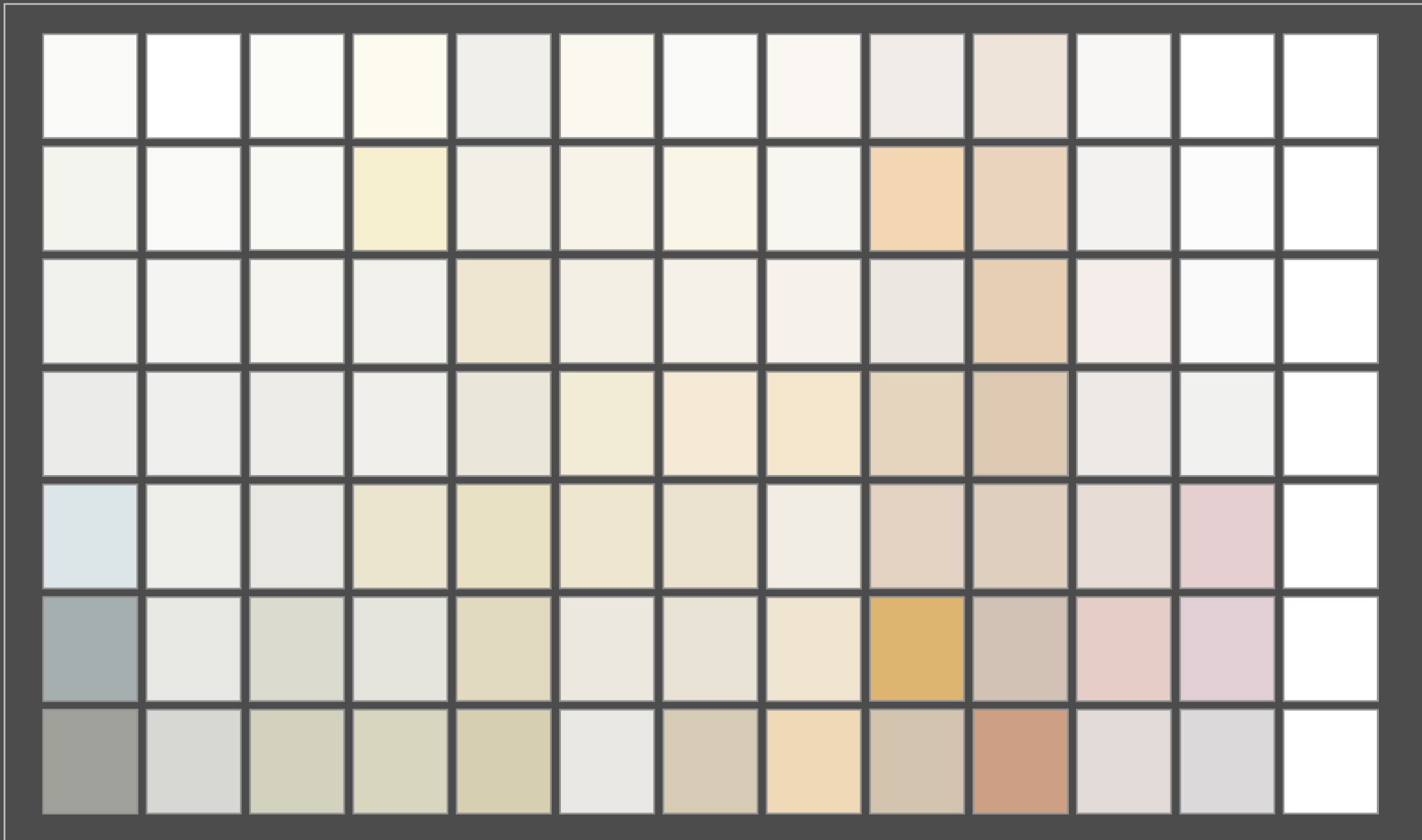
L'Urbanisation
Contemporaine





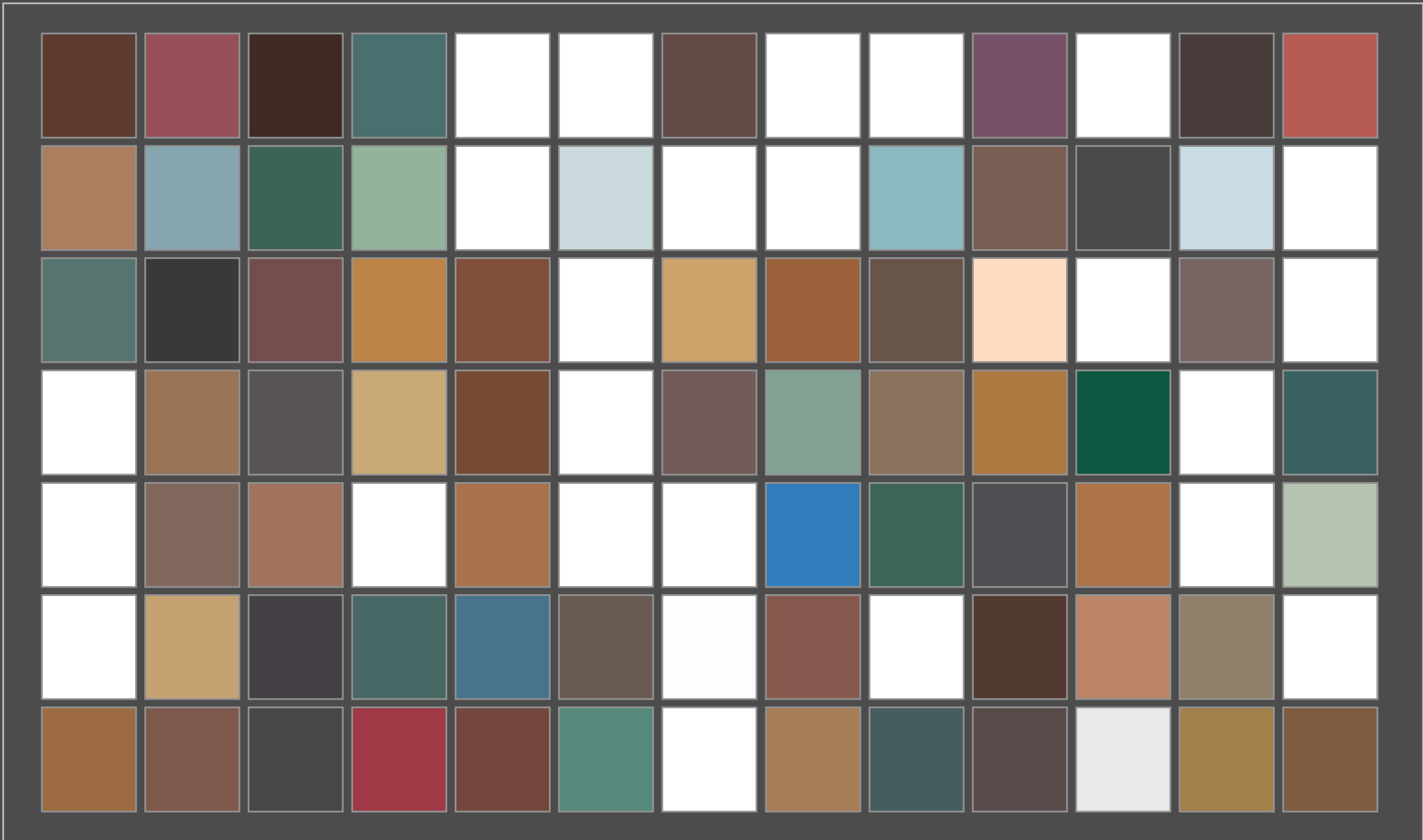


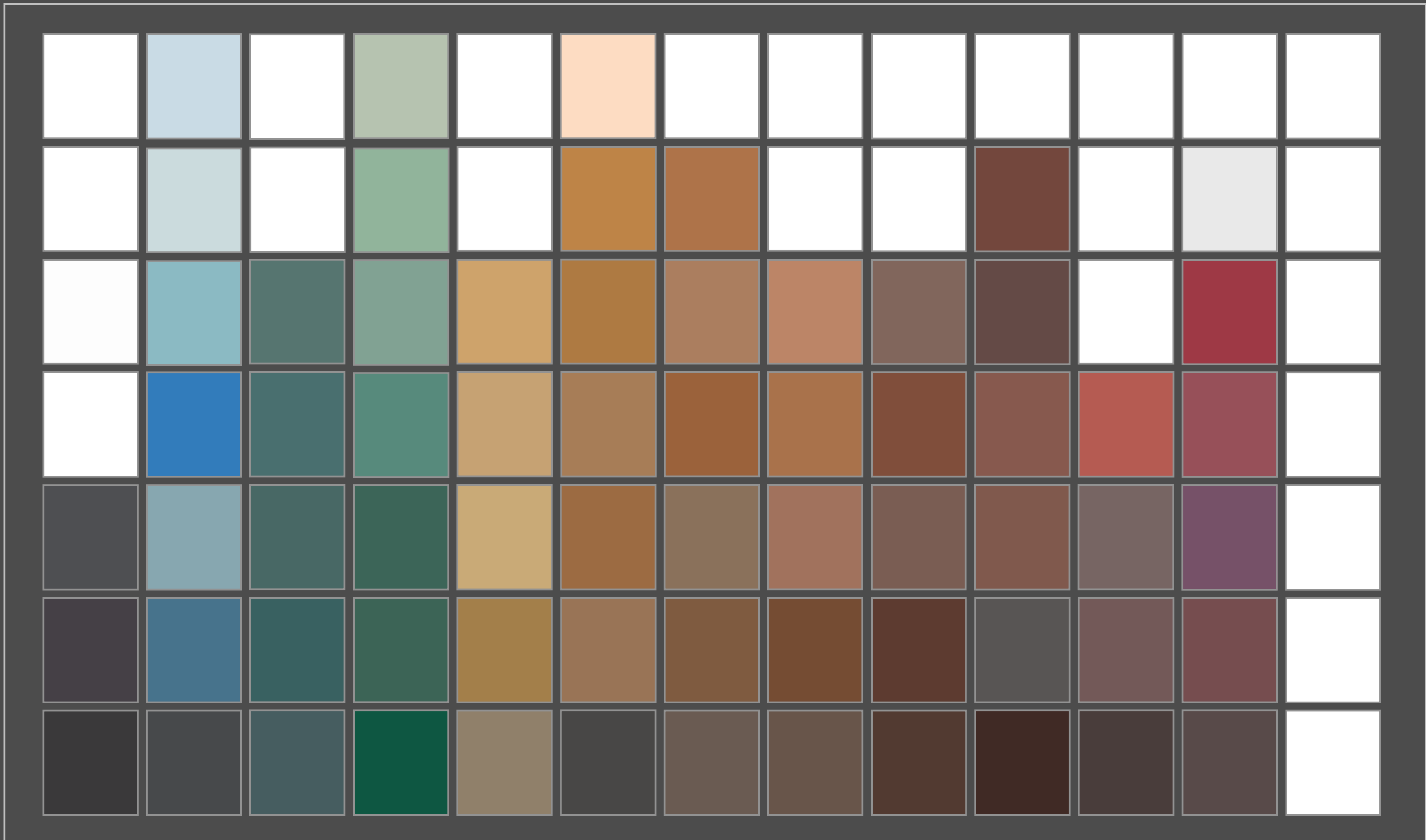




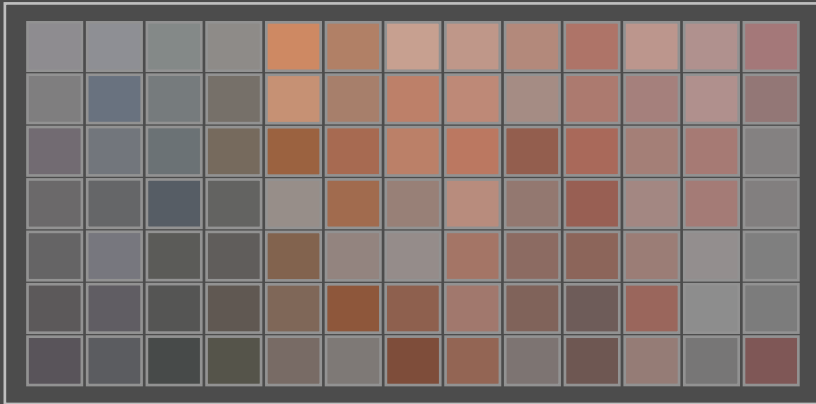








LES TOITURES



TONALITÉ

Prédominance des tons chauds (orangé, brun rouge) sur les tons froids (gris bleus, roses) Des gris colorés froids et chauds (gris vert, gris jaune = tons vieillis) et de rares gris presque neutres

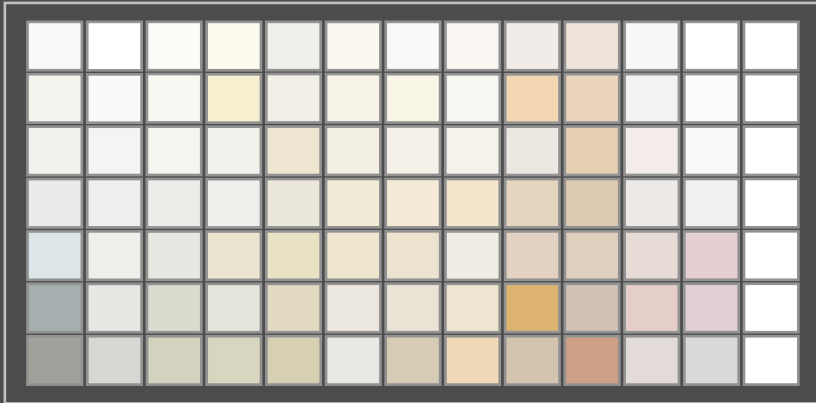
SATURATION

Basse à moyenne pour les tons chauds (orangé, ocre rouge)+ rose; basse à faible pour les tons froids. Nombreux gris colorés moyens (bleu, jaune, rose), quelques "pastels" (ocre, rose)

CLARTÉ

Moyenne à importante pour la grande majorité des tons ; + élevée pour les tons chauds (ocre, rosé). Des gris peu teintés moyens et quelques tons foncés plutôt froids (gris bleu, brun)

LES FACADES



TONALITÉ

Prédominance des tons chauds (jaune, ocre), sur les tons froids (bleu, rose) Quelques gris peu teintés plutôt froids, nombreux pastels plutôt chauds et roses, rares bleu. Des blancs purs

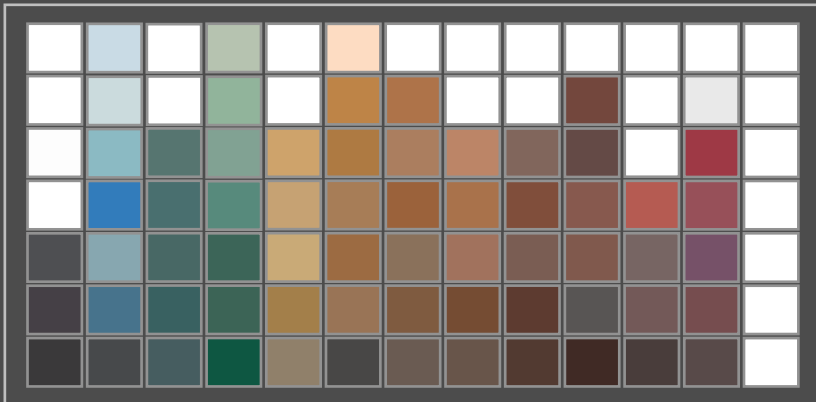
SATURATION

De faible à moyenne pour les tons chauds (surtout ocre) + rose ; très basse pour les verts, gris teintés chauds et froids et pastels chauds. Nulle pour les blancs purs.

CLARTÉ

Importante à élevée pour la majorité des tons. Nombreux pastels (tons clairs) surtout chauds et des gris clairs peu colorés plutôt froids. Pas de tons foncés; des blancs de clarté maximale

LES MENUISERIES



TONALITÉ

Relatif équilibre entre les tons chauds (ocre, marron) et les tons froids (bleu, vert, rose). Des gris colorés et pastels surtout froids + ocre, quelques gris foncés (brun), nombreux blancs purs

SATURATION

De moyenne à importante pour la plupart des tons; élevée pour quelques verts, bleus, roses. Basse à moyenne pour les verts et bruns; faible pour les tons foncés. Nulle pour les blancs .

CLARTÉ

Basse à importante pour la majorité des tons (+ élevée pour les pastels chauds et froids), des gris colorés moyens et quelques tons foncés (brun, gris); des blancs purs (clarté maximale)





Notablement présent sur les constructions contemporaines, l'habillage bois (qui concerne le bardage partiel traditionnel et de plus en plus le parement total de la façade), est un élément à considérer pour la dimension colorée qu'il apporte à la construction.

Initialement cet habillage, le plus souvent identique aux menuiseries, équivalent en valeur ou plus foncé, est "posé" sur une façade claire; avec l'apparition des nouveaux styles de construction (et du PVC), il prend de nouvelles formes et dans de nouvelles couleurs. Il peut s'inscrire en ton sur ton sur la façade ou favoriser un contraste plus fort, dans des teintes à la fois différentes des menuiseries et éloignées de celles du bois (bardage bleu, maison blanche...). Aussi afin de limiter les accords dissonants dans un paysage spécifique, importe-t-il de tenir compte de la situation de la construction et se laisser guider par l'ambiance colorée donnée par le bâti alentour.

Dans l'objectif de conférer et préserver une cohérence au plan coloré sur le territoire d'une commune amenée à se densifier et se transformer avec l'apparition de nouveaux types de constructions, donc de nouvelles gammes et accords de teintes, il importe de s'inspirer des caractéristiques chromatiques de l'urbanisation contemporaine de Saint Cergues:

- Associer les dominantes chaudes **des Toitures** (orangé, brun-rouge) à quelques tons froids (gris rosé, gris bleuté) et tons neutres (anthracite, gris moyen), pour une palette restreinte de clarté faible à moyenne.
- S'inspirer des teintes dominantes des **Façades** telles que jaune, ocre, associées à des tons froids peu teintés, (rose, vert) pour s'orienter vers une gamme plutôt chaude, lumineuse, de saturation moyenne et de valeur et moyenne à élevée.
- Pour **les Menuiseries**, préserver la gamme des tonalités du bois (brun rouge à orangé) à enrichir de tons froids (bleu, vert, violette), et de tons neutres (des gris pour les matériaux style pvc) pour une palette assez tonique équilibrée entre chauds et tons froids.

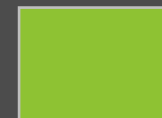
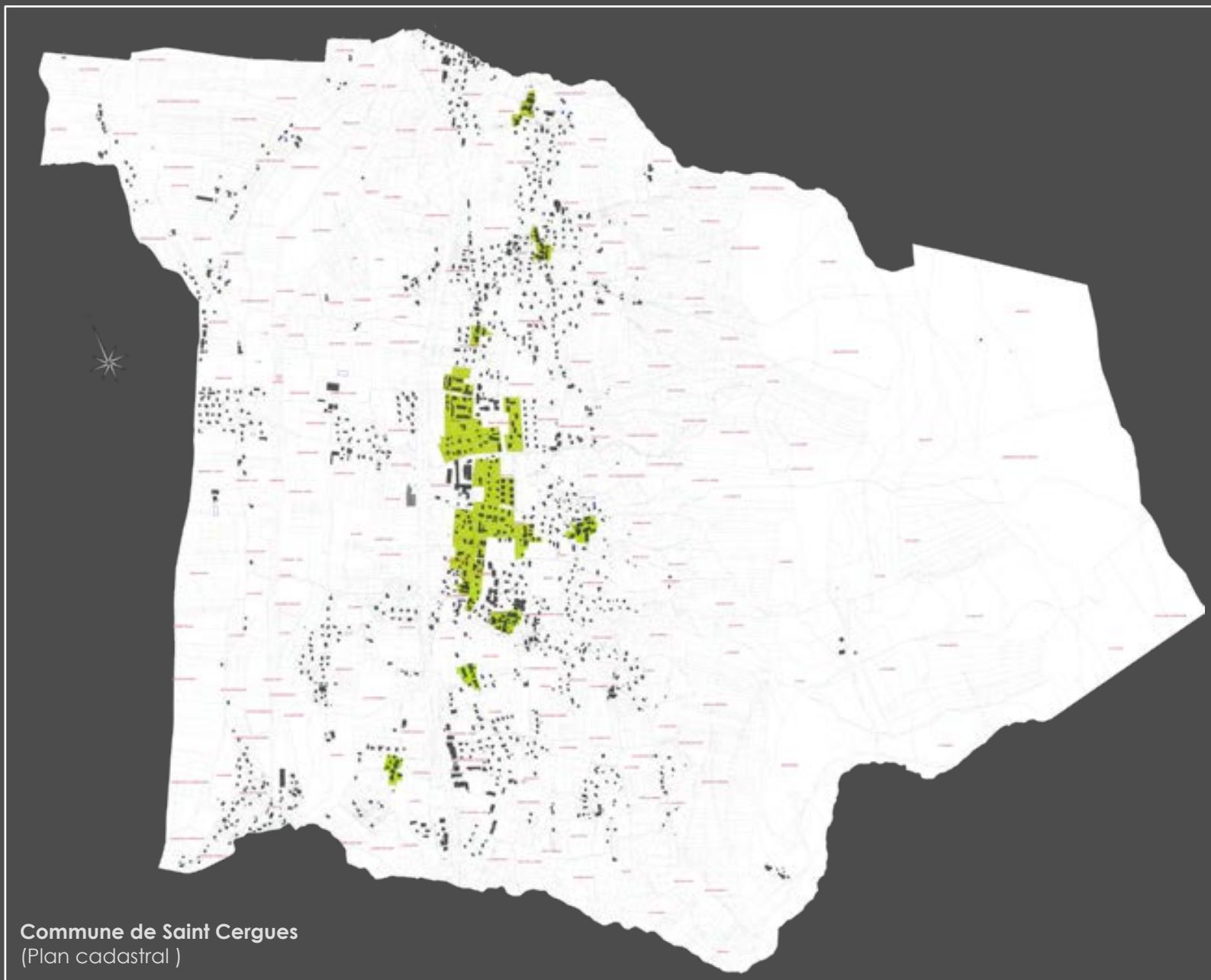
LES QUESTIONS QUI SE POSENT....

- les secteurs précis d'application du nuancier
- le nombre exact de couleurs à proposer par palettes
- le traitement des façades bois et bardages partiels



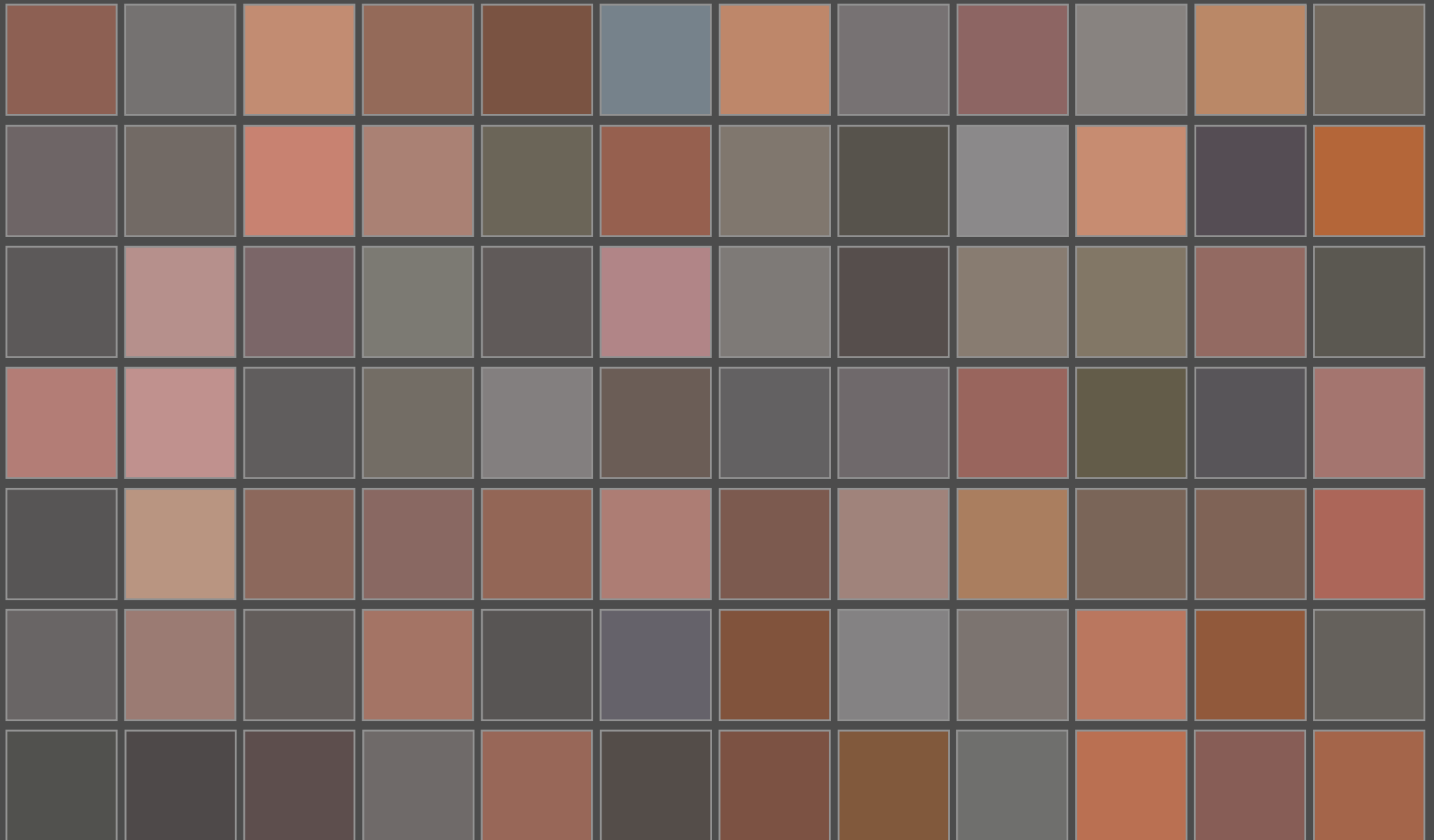


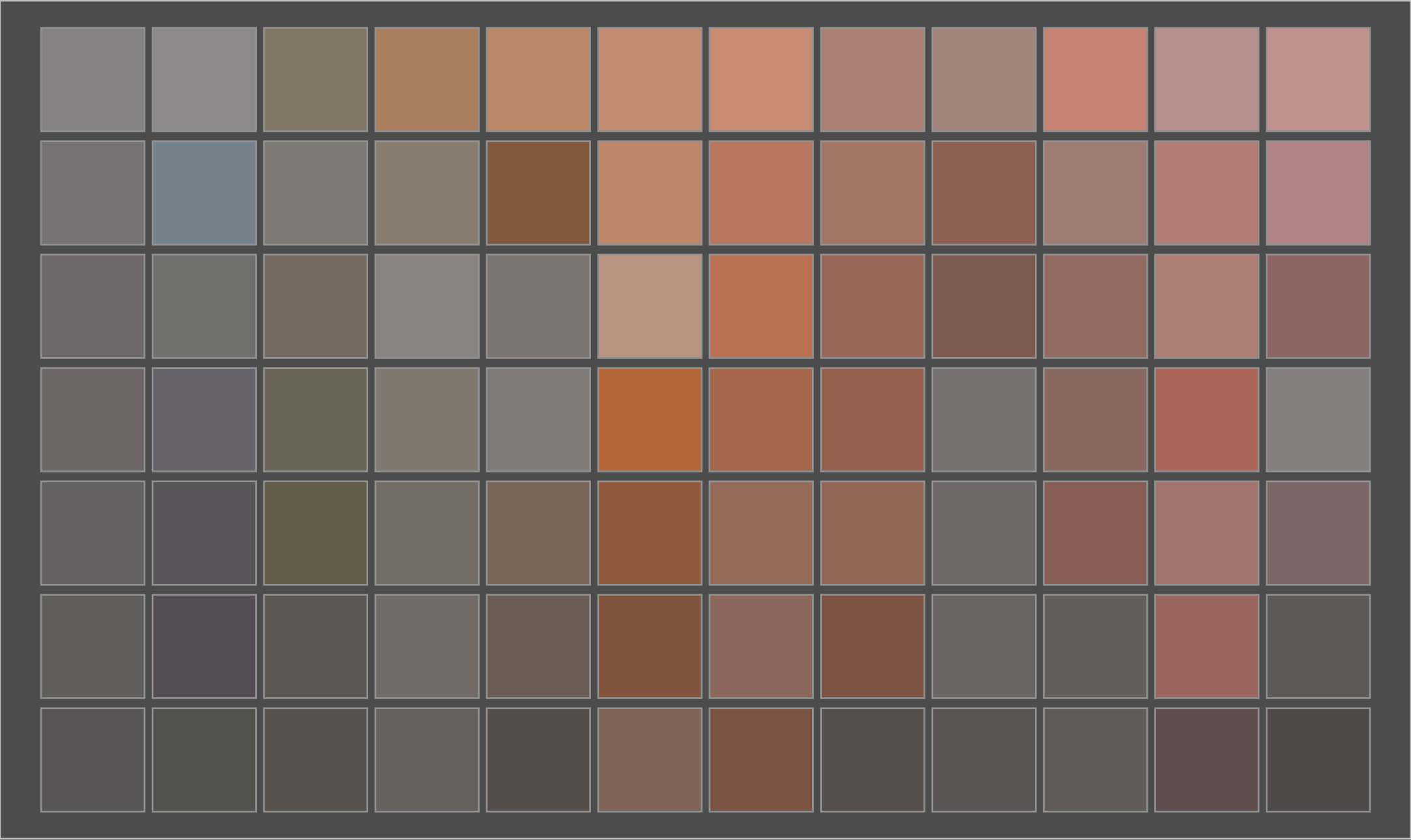


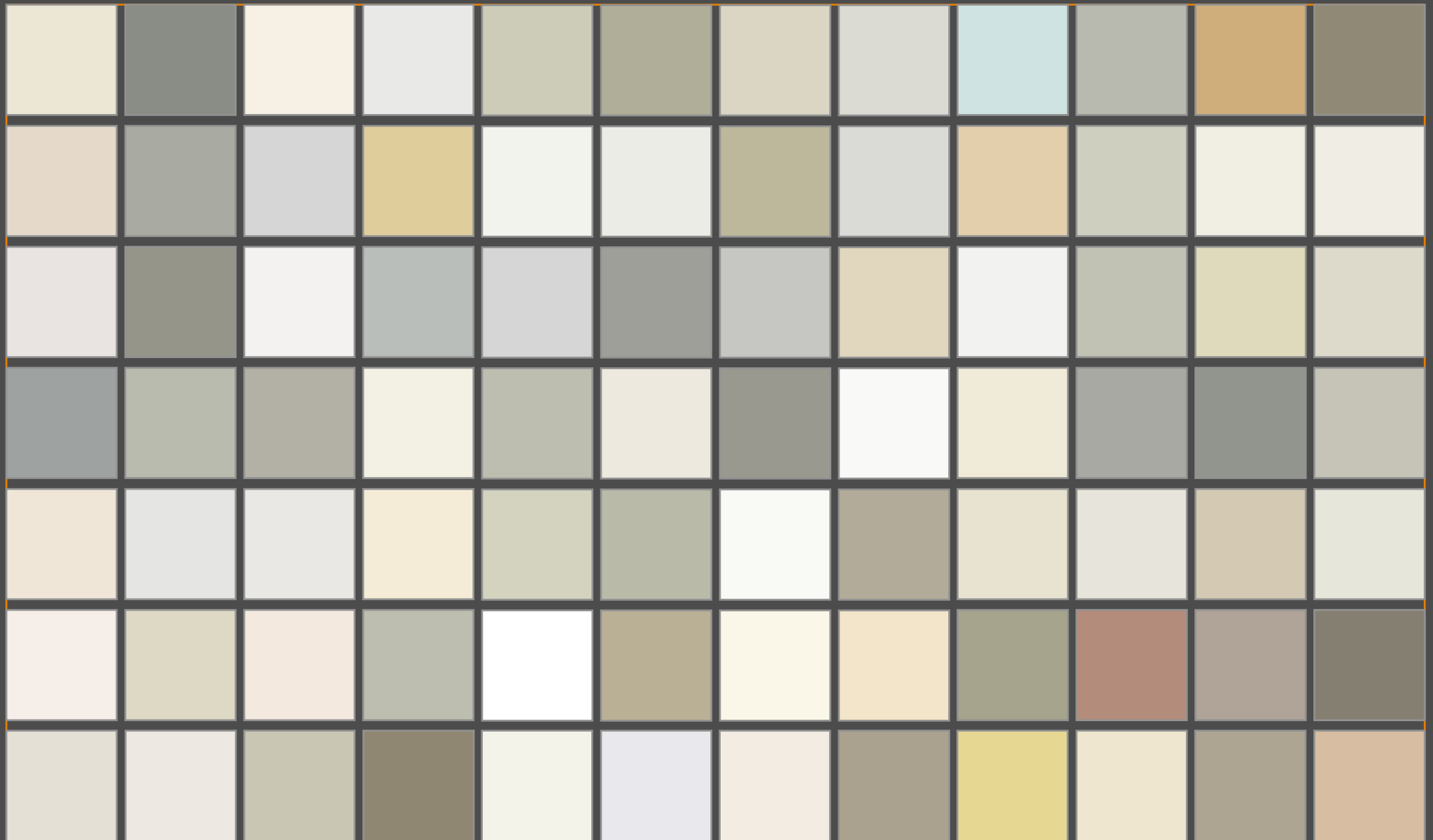


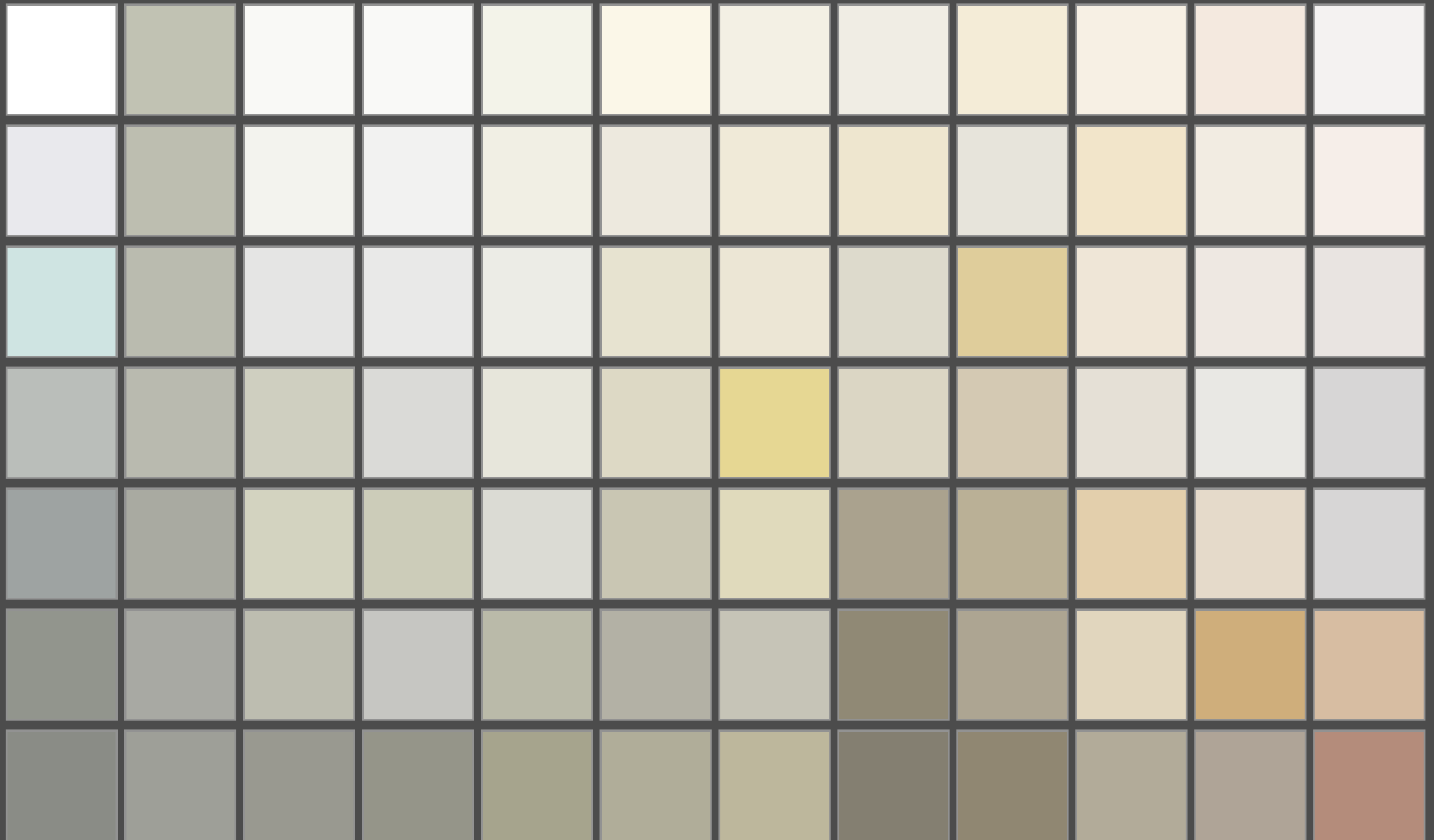
**Les Groupements
d'Habitat Traditionnel**













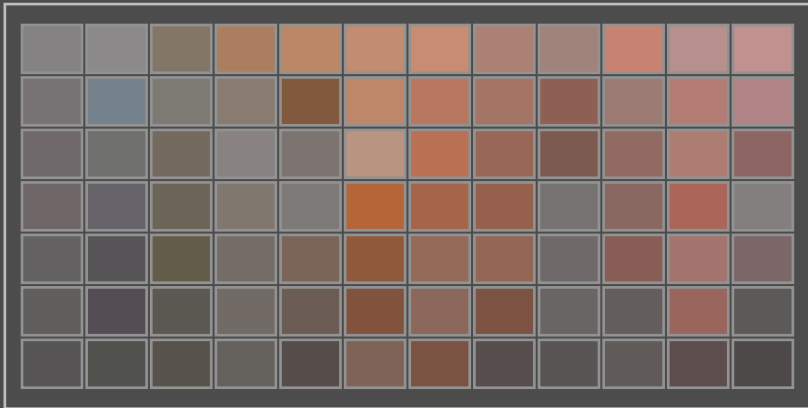








LES TOITURES



TONALITÉ

Légère prédominance des tons chauds (orangé, ocre rouge) sur les tons froids (gris verts peu teintés = tons vieillis). Nombreux gris teintés chauds et froids, quelques tons neutres, un bleu.

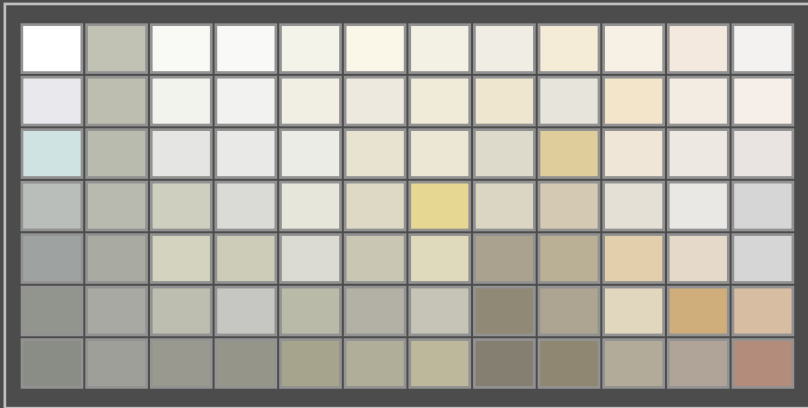
SATURATION

Moyenne à importante pour les tons chauds (élevée pour les orangés) ; faible (vert) à basse (rose) pour les tons froids. Nombreux gris colorés moyens, quelques gris presque neutres

CLARTÉ

Faible à moyenne pour la majorité des tons; importante pour quelques ocres, orangés et gris teintés froids. Quelques rares tons foncés bruns ou gris plutôt neutres, rares pastels roses

LES FACADES



TONALITÉ

Prédominance des tons chauds (jaune, ocre, beige) sur les tons froids (bleu, vert, rose) De nombreux pastels plutôt chauds et gris peu teintés plutôt verts et ocres; de rares blancs

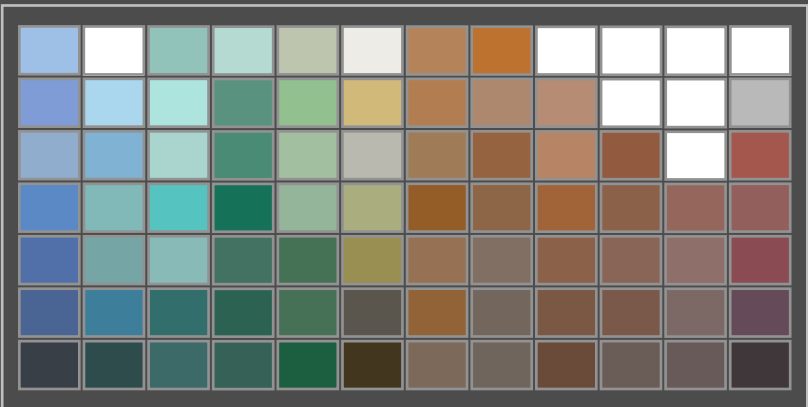
SATURATION

Basse pour la majorité des tons; moyenne pour quelques tons chauds + un rose. Quelques pastels chauds (+ un vert et un bleu), rares blancs purs et nombreux gris plus ou moins colorés

CLARTÉ

Importante à élevée pour la majorité des tons. Nombreux tons clairs chauds et froids et gris colorés moyens et clairs (vert, jaune). Rares tons foncés et blancs (clarté maximale)

LES MENUISERIES



TONALITÉ

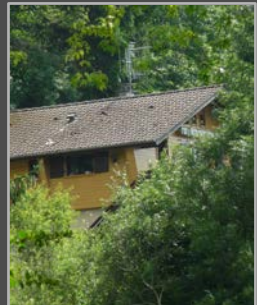
Légère prédominance des tons froids (vert, bleu, rose) sur les tons chauds (jaune, ocre). Nombreux pastels plutôt froids et ocres et gris colorés plutôt chauds. Quelques blancs purs.

SATURATION

Moyenne à élevée (bleu, vert, jaune, rose) pour la plupart des tons; faible pour les pastels froids, basse pour les quelques gris teintés chauds clairs et moyens. Nulle pour les blancs

CLARTÉ

Moyenne à importante pour la majorité des tons; élevée pour quelques pastels froids (vert) De rares tons foncés (gris brun, gris bleu, gris rose) quelques blancs purs (clarté 100%)





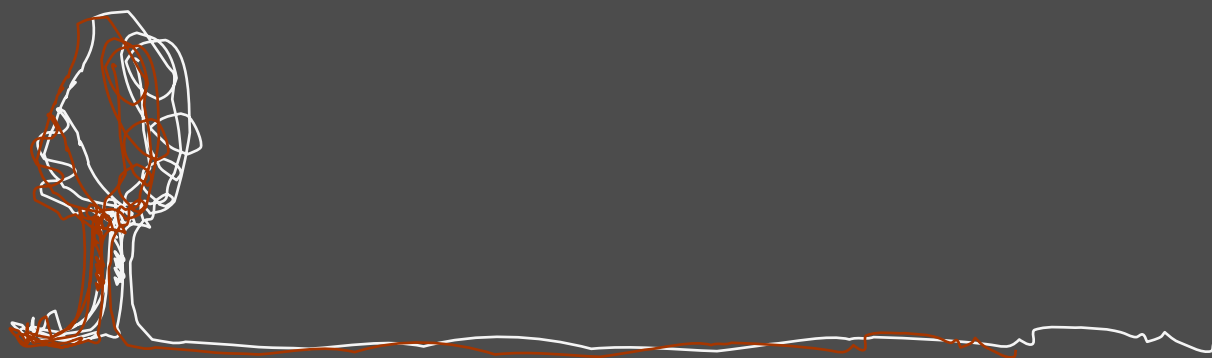
Afin de préserver, sur le plan coloré, une cohérence sur le territoire d'une commune amenée à se transformer progressivement notamment du fait des réhabilitations, dans les secteurs du centre et des hameaux, il importe de s'inspirer des spécificités chromatiques de l'habitat traditionnel de Saint Cergues :

- Conserver les dominantes chaudes **des Toitures** (orangé, brun rouge), à associer à quelques tons froids (gris roses) et gris neutres moyens et foncés dans une palette restreinte de clarté faible à moyenne.
- S'inspirer de la qualité des gris colorés **des Façades** minérales, retrouver les couleurs "originales" de celles patinées par le temps pour s'orienter vers une palette à dominante chaude, enrichie de gris froids (bleu, vert), de saturation basse à moyenne et de valeur moyenne à élevée.
- A partir des tonalités du bois (orangé, brun rouge), assorties de couleurs "historiques" (vert, bleu, bleu-vert, rose), développer, pour **les Menuiseries**, une palette partagée entre tons chauds et froids, de clarté moyenne et de saturation moyenne à élevée.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT....

- les secteurs précis d'application du nuancier
- le nombre exact de couleurs à proposer par palette
- le traitement des façades bois et bradages partiels (palette?)





sophie Garcia
Couleurs et espaces de vie

Tel: 06.23.90.02.75 - 04.50.57.53.88

sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr

SIRET : 509 607 099 00017

66, rue du Florian 74150 VALLIERES

NUANCIER COMMUNAL

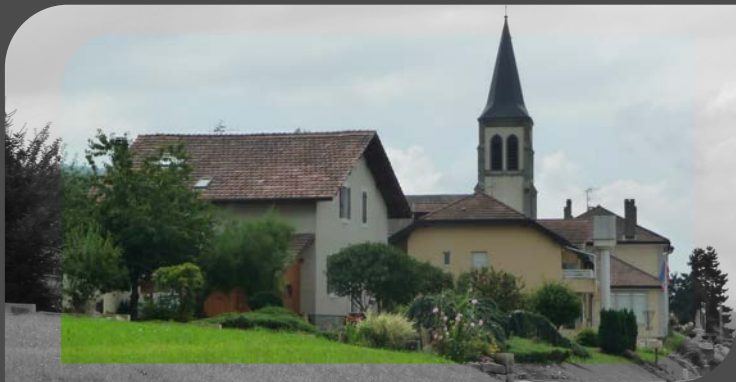
Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

2015

NUANCIER COMMUNAL

Commune de Saint Cergues 74140

Document non diffusable sans autorisation



SOPHIE GARCIA
COULEURS ET ESPACES DE VIE

Tel: 06.23.90.02.75

sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr

SIRET : 509 607 099 00025

17 avenue du Thiou 74000 ANNECY



LE NUANCIER COMMUNAL DE SAINT CERGUES

Préalable	5
------------------------	----------

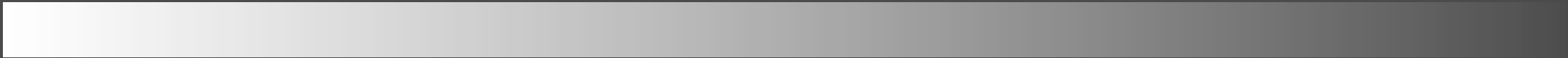
A - L'Urbanisation Contemporaine

Les secteurs d'application du nuancier	13
Nuancier applicable aux périmètres identifiés ainsi qu'aux bâtiments classés en zones Ua, Ub, Uc, Up, Ucn ainsi que Ab/Nb	
La Toiture	14
La Façade	16
Les Menuiseries et Bardages	19

B – L'Habitat Traditionnel

Les secteurs d'application du nuancier	25
Nuancier applicable aux bâtiments classés en zones Uh et Np ainsi qu'aux bâtiments repérés patrimoniaux	
La Toiture	26
La Façade	28
Les Menuiseries et Bardages	31
Suggestions d'accords de coloration	34
A partir du nuancier	37





Vision première du spectateur, la couleur, dans toutes ses dimensions et quel que soit le support investi, participe de l'environnement et entre pour une large part dans la composition et le caractère des paysages, ruraux comme urbains. Prodigeux outil de création d'ambiance et d'expression de l'espace dont elle contribue indéniablement à la mise en valeur, la couleur agit comme un révélateur de l'architecture. Dès lors que se profile la volonté de construire ou réhabiliter, tout en conservant à la commune une authenticité et une identité, la couleur est un outil essentiel dans la valorisation du patrimoine, la requalification des constructions récentes, mais également l'intégration harmonieuse de tout nouvel élément du cadre bâti dans son environnement.



Perception de la couleur

Simplifiée dans sa lecture globale, et complexe dans sa vision élémentaire, la couleur change selon l'échelle et la distance de perception.

Perçue de loin, une architecture est appréhendée dans l'ensemble global du site dont elle devient un élément constitutif. C'est de cette perception lointaine et globale que dépend la qualité des couleurs du paysage.

A moindre distance, la perception élémentaire amène à une lecture plus détaillée de l'architecture dans laquelle les taches colorées s'affirment et prennent consistance de même qu'apparaissent les textures, matériaux et structures des constructions.

Aussi, pour une juste intégration des constructions dans le paysage, c'est à ces deux niveaux de perception qu'il faut satisfaire. La prise en considération des données environnementales mais également du caractère des édifices alentours apparaît alors indispensable.

Couleur et lumière

La plupart des couleurs du paysage sont impermanentes, c'est-à-dire sans cesse modifiées sous l'effet des variations de la lumière, du renouvellement de la végétation au fil des saisons mais également de la patine du temps.

A la base de la vision des couleurs, la lumière joue un rôle capital dans leur apparence, les transformant selon les heures du jour et les saisons. De plus, l'orientation du soleil détermine des ombres portées qui ont une incidence importante dans l'animation rythmique de l'architecture, dont elle accentue ou modifie les lignes et les proportions.

Effets de surfaces

Le relief et la matière des éléments sur lesquels doit être apposée la couleur doivent être pris en compte dans le choix de la valeur (luminosité) d'une tonalité.

Une surface lisse réfléchit plus fortement la lumière qu'une surface structurée ou rugueuse. Par conséquent, la même tonalité paraîtra plus claire sur une surface lisse, le relief créant des ombres qui obscurcissent la valeur initiale de la couleur. Ainsi, plus la surface est lisse, plus il est important de foncer la clarté d'une couleur. Il est donc souhaitable de choisir une tonalité plus foncée qui paraîtra sur le mur toujours plus claire que sur l'échantillon.

Couleurs et contrastes

Dans un paysage où les tonalités de façade gravitent autour des bruns et des gris colorés, n'ont initialement pas une pigmentation éclatante, il est périlleux d'utiliser des tons vifs, par trop agressifs dans l'environnement.. En revanche, dans certains cas, un accent de couleur vive peut être utilisé pour faire ressortir un ou des éléments ponctuels de l'architecture (porte d'entrée, volets...). Il reste cependant toujours plus élégant de jouer le contraste de valeur afin d'éviter la multiplication des tonalités, l'anarchie visuelle et par là, de préserver une harmonie dominante.

L'appréciation des couleurs se fait toujours par phénomène de contraste, une teinte n'étant jamais isolée mais en contact permanent avec une ou plusieurs teintes voisines. Aussi, tonalité et valeur (luminosité) sont les données fondamentales à prendre en considération lors du choix d'une teinte destinée à prendre place dans le paysage.

A distance, le choix de la valeur vient en priorité (la luminosité étant perçue en amont de la tonalité). Ainsi une teinte trop claire ou vive, telle que blanc ou rose peut amener un contraste visuel trop fort dans un environnement végétalisé, alors qu'un mur de pierre ou d'enduit de valeur moyenne s'y fondera plus harmonieusement.

Dans la volonté de définition d'une palette communale pour l'architecture, adaptée le plus justement possible au paysage, ce sont les couleurs dites permanentes de l'environnement et des matériaux composant un édifice qui sont prises en considération.

Le point de départ est alors le minéral, élément, par rapport à la lumière ou la végétation, le plus stable dans le paysage sur le plan de la couleur et à la base des matériaux d'architecture.

LES PALETTES DE COULEURS

Chaque environnement présentant sa gamme de couleurs particulière, toute introduction de nouvelles teintes par le biais de l'architecture, doit se faire dans un souci d'intégration optimale des nouvelles constructions au paysage existant. Or, aujourd'hui, les matériaux de synthèse offrant de nombreuses possibilités d'utilisation de couleurs intenses, toujours plus éloignées des teintes traditionnelles ou des matériaux naturels, l'emploi aléatoire de la couleur s'avère délicat car le risque est grand de générer des contrastes visuels dissonants avec le paysage dans lequel les constructions ont pour vocation de s'intégrer.

Dans le souci de préserver la spécificité de ce paysage et d'enrayer la propagation anarchique de teintes trop artificielles ou "tapageuses", une stratégie créative et globale de la couleur s'impose qui passe par un recentrage de la politique de construction et de ravalement sur une charte de couleurs concertée, mise au point à partir et dans le respect de la gamme colorée de l'existant.

C'est pourquoi, du fait de l'infinité de possibilités qu'offre la couleur, c'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée du secteur et, par la suite, conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

La synthèse des informations recueillies in situ, permet de mettre au jour des orientations légitimées, des gammes réduites de teintes, souples, permutables permettant diversité et liberté d'expression. L'harmonie des couleurs choisies est un atout considérable mis à la disposition des habitants pour réaliser la meilleure cohérence visuelle d'une habitation avec le site.

Ces gammes colorées sont réparties sous forme de palettes répertoriant les éléments pertinents des constructions:

* La **palette générale** concerne les dominantes chromatiques architecturales représentant la majeure partie de la construction. Elle est constituée par les teintes des surfaces les plus importantes :

- les toitures
- les façades

* La **palette ponctuelle** est relative aux teintes des éléments secondaires ou de plus petite surface tels que :

- les ouvertures et menuiseries: portes, fenêtres, volets....
- le bardage et / ou les lambris de dessous de toit
- les éléments de décor

LES REFERENCES DES COULEURS

La couleur se définit et se mesure selon trois paramètres: la tonalité, la saturation et la clarté.

La **Tonalité** est la qualification pigmentaire de la couleur. Les tonalités de base ou couleurs primaires, sont au nombre de trois: bleu cyan, rouge magenta et jaune.

Mélangées deux à deux, elles produisent les trois couleurs secondaires (vert, violet, orange). Harmonieux pour l'œil, les couples de complémentaires sont formés d'une couleur primaire associée à la secondaire issue du mélange des deux autres primaires. Par exemple, le violet, mélange du bleu et du rouge, est la couleur complémentaire du jaune.

La **Saturation** équivaut à la pureté pigmentaire d'une couleur et se mesure sur une échelle allant de la couleur pure au gris neutre. Plus un ton est vif, plus il est saturé; additionné de gris, il perd en pureté et devient dessaturé.

Les gris colorés, qui s'opposent aux couleurs vives, (teintes où la couleur pure est majoritaire), sont constitués de couleurs pures additionnées d'importantes quantités de gris. L'accent mis sur la saturation permet l'obtention de gris colorés subtils en accord avec les matériaux naturels et l'ambiance colorée du paysage.

La **Clarté** ou **Valeur** d'une couleur concerne l'intensité lumineuse et varie du très clair au très foncé. Elle dépend de la quantité de noir ou de blanc ajoutée à la couleur. Plus la valeur est importante, plus la couleur est claire et lumineuse.

Inscrits dans un système universel de définition de la couleur (TSV), les trois nombres associés aux teintes proposées situent la tonalité, la saturation et la clarté(ou valeur).

Par exemple, concernant la teinte référencée 12 80 80 :

- 12 correspond à la position de la tonalité sur cercle chromatique. Ce degré (sur une échelle de 360) correspond à la partie des rouges oranges

Sur une échelle admise de 100 %,

- 80 correspond à la saturation. La proportion de couleur pure est ici deux fois supérieure à celle du gris

- 80 correspond à la clarté. La quantité de lumière renvoyée (luminosité) est ici relativement importante

Est donc ici référencé un rouge orangé assez saturé et relativement lumineux, soit un ocre rouge ou brique.

Teinte 12.80.80



LE CHOIX DES COULEURS

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice fait partie d'un contexte.

Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Il est souhaitable, dans une volonté de juste intégration à l'environnement d'observer en premier lieu les éléments du paysage et les édifices voisins. Ensuite, il importe de tenir compte des dominantes que les matériaux des constructions voisines expriment en valeur et tonalité (luminosité et ambiance existante)

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour.

En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les couleurs des menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'accorder les couleurs dans une ambiance ''ton sur ton'' (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans une harmonie plus contrastée.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus partant du paysage et allant du général au particulier :

- **Prise en compte de l'environnement naturel**
- **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
- **Choix de la couleur de toiture**
- **Choix de la couleur de façade**
- **Choix de la couleur des menuiseries**
- **Choix de la couleur du bardage et/ou des éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons, ferronneries...)**



LES SECTEURS D'APPLICATION DU NUANCIER

Nuancier applicable aux périmètres identifiés ainsi qu'aux bâtiments classés en zones Ua, Ub, Uc, Up, Ucn ainsi que Ab/Nb

I - PALETTE GÉNÉRALE

LA TOITURE : 6 couleurs

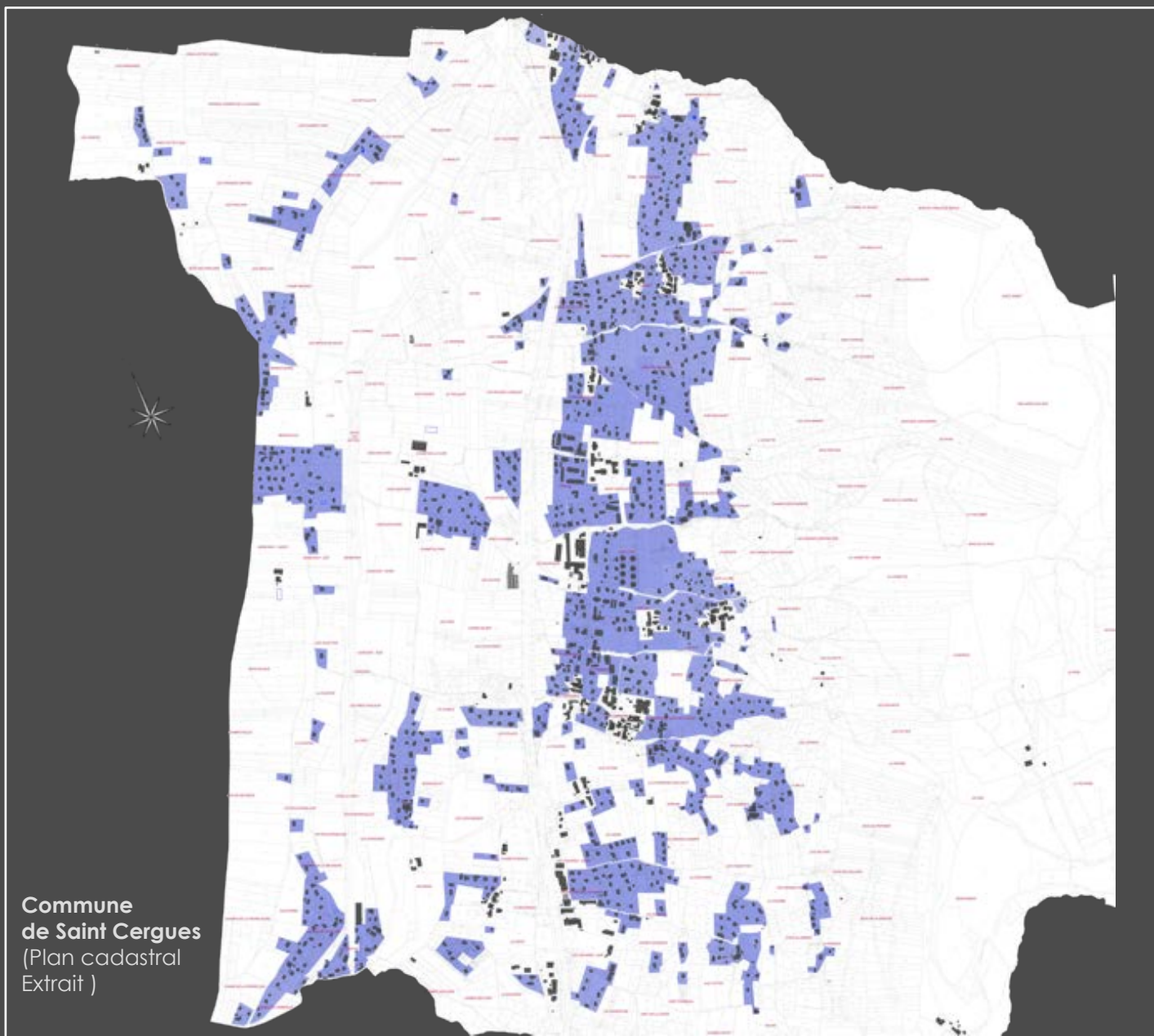
LA FAÇADE : 24 couleurs
(6 tonalités déclinées sur différents niveaux de clarté et saturation)

II - PALETTE PONCTUELLE

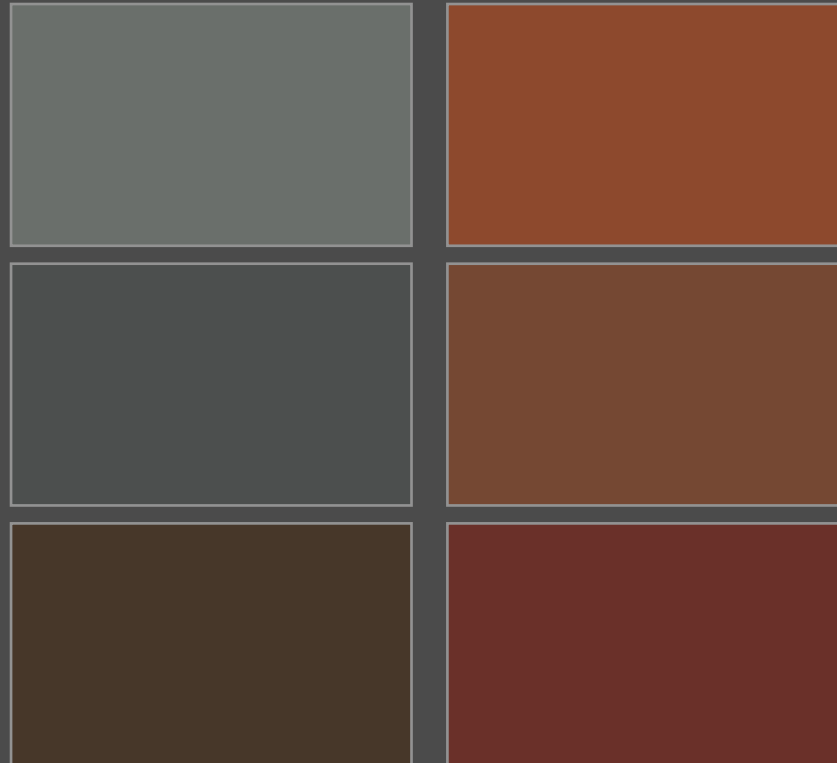
LES MENUISERIES : 24 couleurs



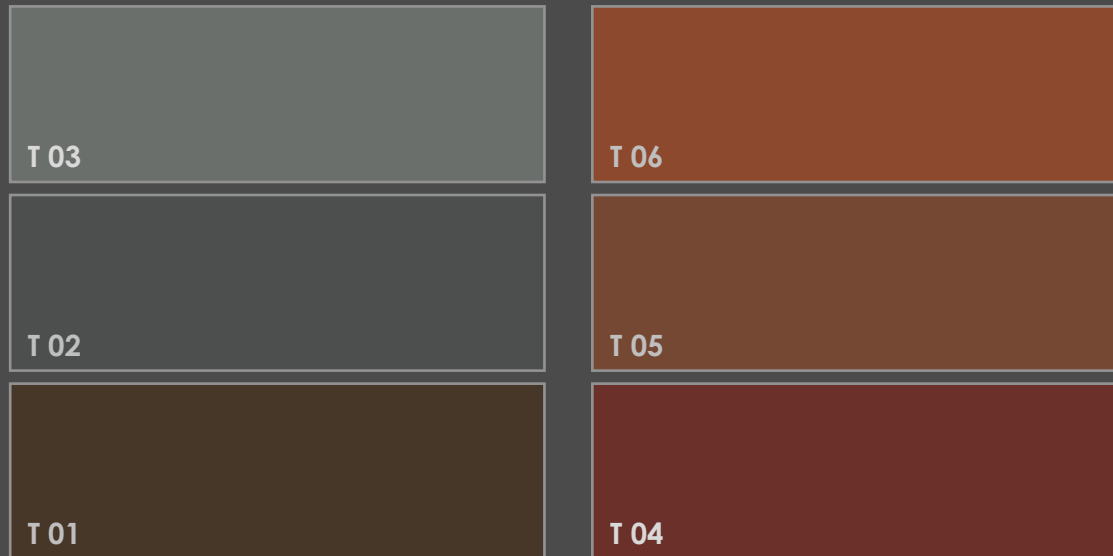
SECTEURS D'APPLICATION



L'Urbanisation
Contemporaine



Palette de 6 couleurs



REFERENCES DES TEINTES

T 01 : brun sépia	RAL 8014
T 02 : gris signalisation B	RAL 7043
T 03 : gris souris	RAL 7005
T 04 : rouge oxyde	RAL 3009
T 05 : brun de sécurité	RAL 8002
T 06 : brun cuivré	RAL 8004

Concernant les couleurs de la palette des toitures, il importe de se référer au nuancier RAL, les tonalités ici présentées n'étant données qu'à titre indicatif.

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Dans la construction communale existante, la gamme des teintes traditionnelles à dominante d'ocre rouge relativement foncé, s'ouvre à des tons plus vifs (rouge, orangé...) affirmant la présence des nouvelles constructions dans le paysage, ainsi qu'à des gris bleus assez soutenus. Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans le paysage tout en s'y intégrant dans la "discrétion". C'est pourquoi il s'agit d'éviter les tons vifs ou trop clairs et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

A dominante chaude, la palette des toitures se compose de 6 tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons grisés qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes (dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon).

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

Dans une gamme de tonalités claires à moyennes à dominance chaude, les couleurs des façades se déclinent en majorité autour des jaunes, ocres, ocres roses, blancs cassés... de très peu à moyennement saturés et de gris colorés froids lumineux.

Pour la plupart, les façades sont associées, le plus souvent à des teintes foncées (bois) ou vives pour ce qui concerne les menuiseries.

Avec le temps et l'apparition de nouvelles constructions, les façades s'affirment dans des tonalités plus soutenues (jaune, rose, orangé....vert, bleu), générant, par l'arrivée de couleurs affirmées des contrastes parfois notables dans l'environnement bâti et le paysage existants.

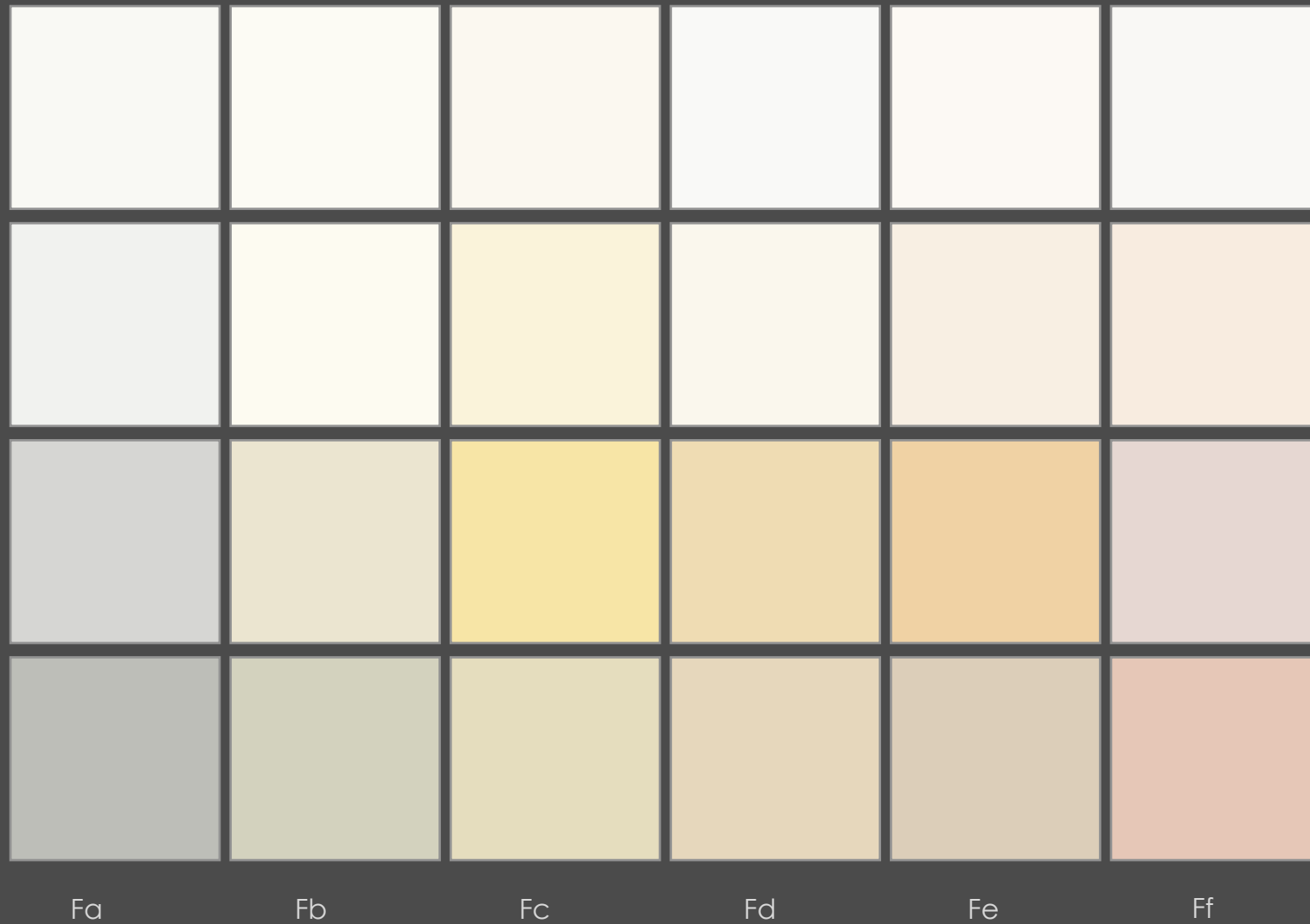


Aussi, du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est préférable, (au regard de l'emplacement de la construction), de limiter l'utilisation des couleurs très vives ou trop foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés, et relativement lumineux pour la façade.

Ainsi, pour son impact visuel fort, le blanc pur est à éviter au profit d'un blanc cassé ou d'un gris clair légèrement teinté, choisi au regard des habitations alentour et, dans la recherche d'une intégration harmonieuse à l'environnement existant. Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Composée de 6 tonalités exprimées dans un dégradé suivant quatre degrés de clarté, (valeurs foncée, moyenne, claire), la palette des façades présente une gamme de 24 couleurs, dont les tons lumineux présents dans le paysage et quelques teintes dérivées. Inspirés de l'existant et ravivés, les jaunes, orangés, roses et gris verts constituent cette palette à dominante chaude.

Dans le respect de ses spécificités et de son caractère, la couleur doit contribuer à la valorisation du bâtiment tout en participant dans une logique d'accompagnement à sa juste intégration au cœur d'une commune, dont il importe de préserver l'identité.



Palette de 24 couleurs

REFERENCES DES TEINTES

Fa 04	Fb 04	Fc 04	Fd 04	Fe 04	Ff 04
Fa 03	Fb 03	Fc 03	Fd 03	Fe 03	Ff 03
Fa 02	Fb 02	Fc 012	Fd 02	Fe 02	Ff 02
Fa 01	Fb 01	Fc 01	Fd 01	Fe 01	Ff 01

Fa 01 : galet foncé (69.04.75)
 Fa 02 : galet moyen (60.01.84)
 Fa 03 : galet (80.01.95)
 Fa 04 : galet clair (60.02.98)

Fb 01 : tilleul foncé (60.09.83)
 Fb 02 : tilleul moyen (53.11.92)
 Fb 03 : tilleul (54.04.99)
 Fb 04 : tilleul clair (60.03.99)

Fc 01 : inca foncé (48.16.90)
 Fc 02 : inca moyen (48.30.96)
 Fc 03 : inca (48.12.98)
 Fc 04 : inca clair (44.04.99)

Fd 01 : toscane foncé (39.17.90)
 Fd 02 : toscane moyen (42.23.93)
 Fd 03 : toscane (45.05.98)
 Fd 04 : toscane clair (40.01.98)

Fe 01 : melba foncé (36.15.86)
 Fe 02 : melba moyen (36.30.94)
 Fe 03 : melba (36.08.97)
 Fe 04 : melba clair (38.03.99)

Ff 01 : dragée foncé (21.20.90)
 Ff 02 : dragée moyen (09.08.90)
 Ff 03 : dragée (29.09.97)
 Ff 04 : dragée clair (30.02.98)

Galet

Tilleul

Inca

Toscane

Melba

Dragée

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

Destinées aux éléments de l'architecture tels que les portes et volets, et s'appliquant également aux bardages et aux maisons bois, les couleurs de cette palette sont inspirées des dominantes existantes parmi les teintes inhérentes aux constructions anciennes mais également celles des nouvelles constructions apparaissant dans le paysage.

Partagée entre des tons froids (bleu, vert, violette...), des tons chauds (dérivés des teintes du bois) et quelques tons neutres (pour les matériaux de style PVC), la palette se compose de 24 tonalités, de valeur foncée à claire et de saturation relativement élevée.

Les Menuiseries

La couleur des menuiseries peut être choisie pour créer soit une ambiance "ton sur ton" (même tonalité que la façade mais plus affirmée sur le plan de l'intensité colorée : par exemple, volets bordeaux sur façade rosée) en ne faisant compter qu'une différence de valeur (plus clair ou plus foncé), soit pour produire un contraste doux (volets bordeaux sur façade jaune).

Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée. Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté ou de couleurs claires, adoucies, en accord avec la façade.

Concernant les nouvelles constructions, si les volets sont en PVC par exemple, la teinte doit rester en harmonie avec le caractère de la construction et si le choix s'oriente vers des tons très clairs, le blanc pur, trop lumineux doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté, surtout au cœur d'un paysage "naturel"

Le Bardage

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", l'habillage bois doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à la valeur (luminosité). Toutefois, pour un matériau comme le PVC, il s'agit, pour préserver "l'image" de la construction, de privilégier les tons foncés, les teintes vives ou trop claires restant déconseillées du fait de leur impact dans le paysage.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées. Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.



Palette de 24 couleurs

REFERENCES DES TEINTES

M 04	M 08	M 12	M 16	M 20	M 24
M 03	M 07	M 11	M 15	M 19	M 23
M 02	M 06	M 10	M 14	M 18	M 22
M 01	M 05	M 09	M 13	M 17	M 21

**! Cette palette s'applique
aux bardages et aux
habillages bois
des références M 13 à M 21**

M 01 : asphalte (300.01.28)
M 02 : bitume (195.04.40)
M 03 : fumée (210.02.75)
M 04 : brume (200.01.99)

M 05 : pétrole (200.08.30)
M 06 : lagon (201.47.55)
M 07 : marmara (189.27.76)
M 08 : nuage (199.11.89)

M 09 : paon (184.20.32)
M 10 : sarcelles (178.40.38)
M 11 : mélèze (159.39.40)
M 12 : menthol (139.19.71)

M 13 : taupe (22.21.36)
M 14 : noisette (22.54.46)
M 15 : ambre (27.55.61)
M 16 : raphia (34.45.80)

M 17 : châtaigne (11.42.25)
M 18 : chocolat (14.46.36)
M 19 : cannelle (15.52.50)
M 20 : ficelle (19.40.74)

M 21 : aubergine (05.15.28)
M 22 : figue (356.39.50)
M 23 : pivoine (351.47.59)
M 24 : coton (60.01.99)

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.



B - LES GROUPEMENTS D'HABITAT TRADITIONNEL

LES SECTEURS D'APPLICATION DU NUANCIER

Nuancier applicable aux bâtiments classés en zone Uh et Np ainsi qu'aux bâtiments repérés patrimoniaux

I - PALETTE GÉNÉRALE

LA TOITURE : 6 couleurs

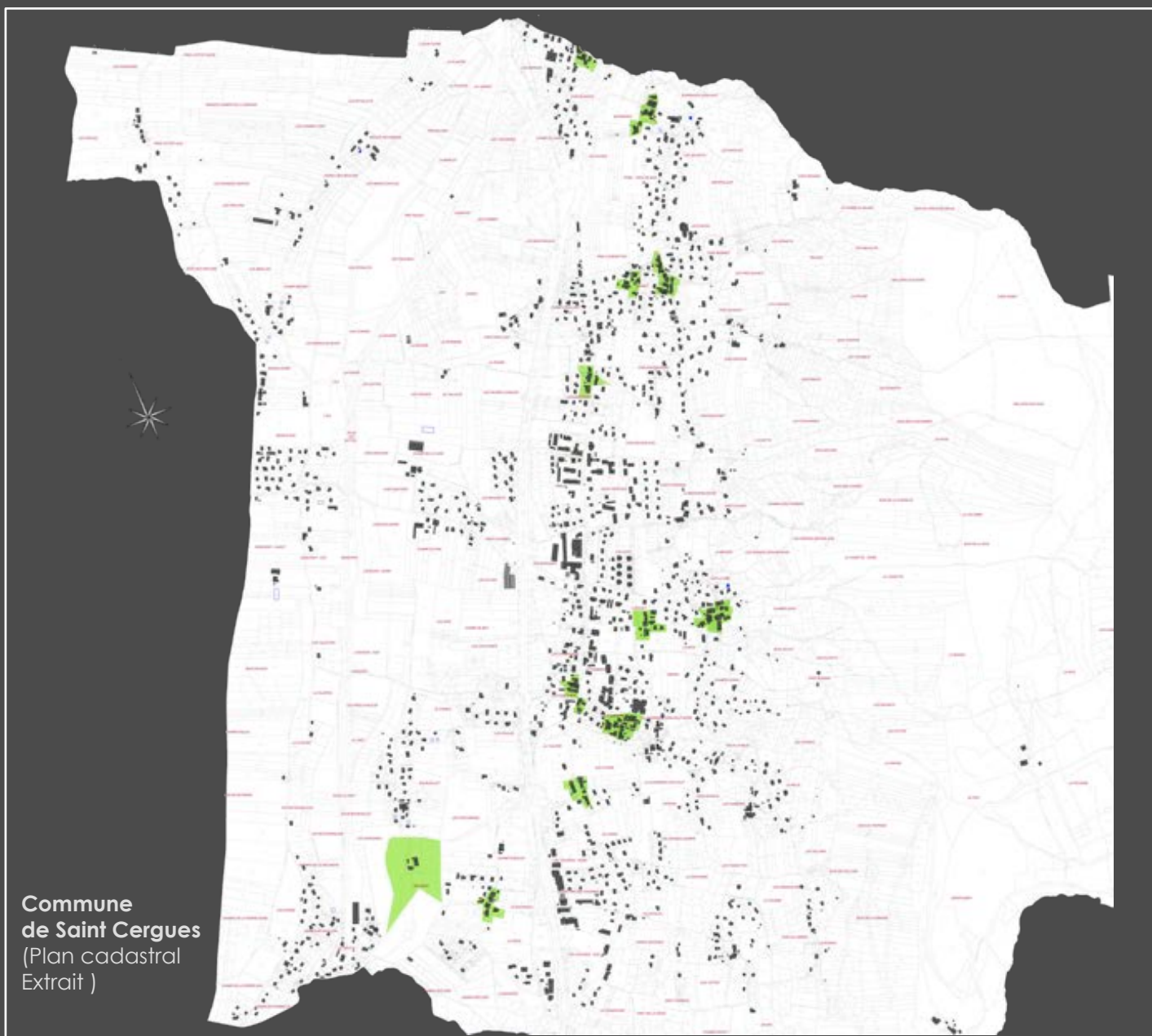
LA FAÇADE : 24 couleurs
(6 tonalités déclinées sur différents niveaux de clarté et saturation)

II - PALETTE PONCTUELLE

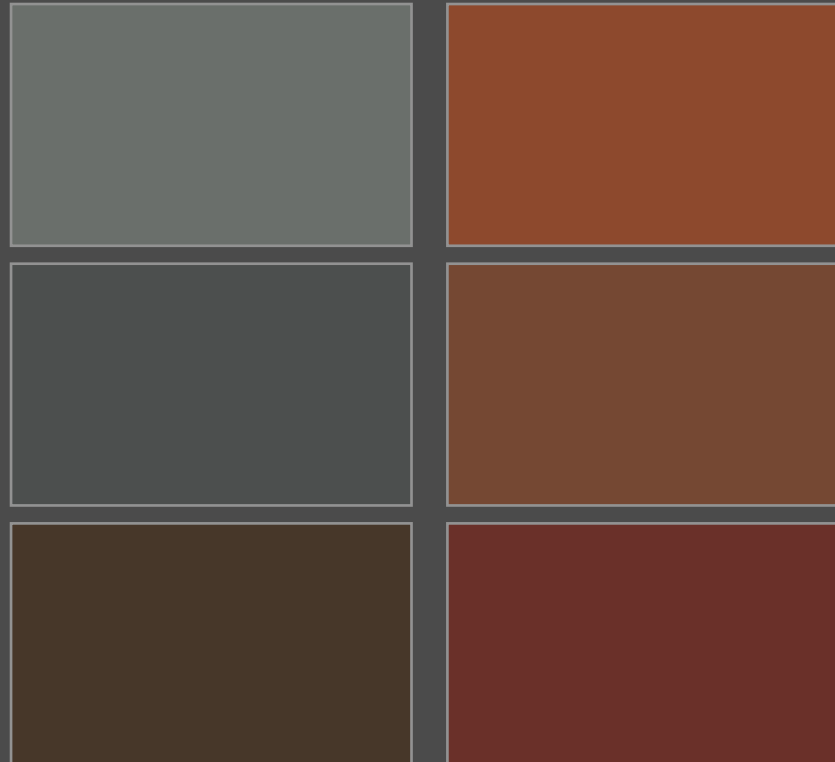
LES MENUISERIES : 24 couleurs



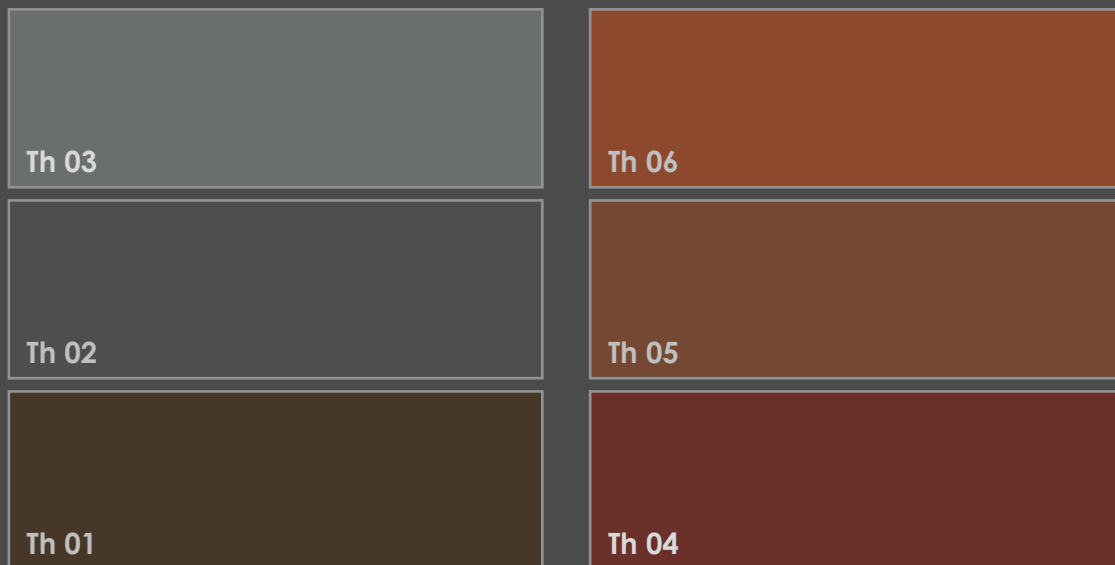
SECTEURS D'APPLICATION



L'Habitat
traditionnel



Palette de 6 couleurs – références RAL



REFERENCES DES TEINTES

Th 01 : brun sépia	RAL 8014
Th 02 : gris signalisation B	RAL 7043
Th 03 : gris souris	RAL 7005
Th 04 : rouge oxyde	RAL 3009
Th 05 : brun de sécurité	RAL 8002
Th 06 : brun cuivré	RAL 8004

Concernant les couleurs de la palette des toitures, il importe de se référer au nuancier RAL, les tonalités ici présentées n'étant données qu'à titre indicatif.

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la "discretion". C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il importe d'éviter les teintes trop vives ou trop claires et de se laisser guider par les indications données par les constructions de même style.

A dominante chaude, la palette des toitures se compose de 6 tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons grisés qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes (Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon).

Dans une ambiance colorée issue originellement des matériaux naturels, les teintes des façades de l'habitat traditionnel gravitent autour des gris colorés plutôt chauds, ocre, ocre rose et jaune. Les couleurs sont rarement saturées, la clarté souvent moyenne.

La façade peut être relativement colorée, mais l'emploi de tons trop vifs ou trop en contraste avec le paysage environnant reste à éviter (plus encore dans les hameaux). Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est donc préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"), de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade.

La palette de couleurs des façades, inspirée des tons lumineux et gris colorés des constructions anciennes des hameaux, assortis de quelques teintes dérivées, est constituée de 6 tonalités exprimées, chacune dans divers niveaux de saturation (de la couleur pure au gris) et dans un dégradé suivant différents niveaux de clarté (valeur foncée, moyenne, claire).

Composées de 24 teintes, cette palette présente des gris, des gris colorés jaunes et roses et des couleurs plus vives et lumineuses que celles de l'existant afin d'amener à une "transition" douce avec les constructions modernes à venir alentour.

Dans le respect de ses spécificités, son caractère, son histoire, la couleur doit contribuer à la fois à la valorisation de la construction à la fois, dans une logique d'accompagnement, à sa juste intégration au cœur des groupements d'habitat traditionnel, dont il importe de préserver l'identité (et venir l'enrichir).





Palette de 24 couleurs

REFERENCES DES TEINTES

Fha 04	Fhb 04	Fhc 04	Fhd 04	Fhe 04	Fhf 04
Fha 03	Fhb 03	Fhc 03	Fhd 03	Fhe 03	Fhf 03
Fha 02	Fhb 02	Fhc 02	Fhd 02	Fhe 02	Fhf 02
Fha 01	Fhb 01	Fhc 01	Fhd 01	Fhe 01	Fhf 01

Fha 01 : cendre foncé	(86.05.55)
Fha 02 : cendre moyen	(120.02.75)
Fha 03 : cendre	(260.01.93)
Fha 04 : cendre clair	(50.01.99)
Fhb 01 : lichen foncé	(60.05.60)
Fhb 02 : lichen moyen	(65.07.75)
Fhb 03 : lichen	(63.09.83)
Fhb 04 : lichen clair	(60.02.96)
Fhc 01 : vanille foncé	(57.14.65)
Fhc 02 : vanille moyen	(49.15.88)
Fhc 03 : vanille	(49.28.90)
Fhc 04 : vanille clair	(48.06.96)
Fhd 01 : sable foncé	(41.19.56)
Fhd 02 : sable moyen	(43.19.73)
Fhd 03 : sable	(44.22.90)
Fhd 04 : sable clair	(43.11.96)
Fhe 01 : sorbet foncé	(40.13.70)
Fhe 02 : sorbet moyen	(36.24.81)
Fhe 03 : sorbet	(38.12.89)
Fhe 04 : sorbet clair	(40.07.97)
Fhf 01 : tourterelle foncé	(19.26.75)
Fhf 02 : tourterelle moyen	(24.16.86)
Fhf 03 : tourterelle	(25.05.92)
Fhf 04 : tourterelle clair	(20.01.96)

Cendre

Lichen

Vanille

Sable

Sorbet

Tourterelle

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

Destinée aux éléments de l'architecture tels que les portes et les volets, et s'appliquant également aux bardages partiels et habillages bois, la palette, composée de 24 tonalités, partagée entre tons chauds et tons froids, s'inspire de la gamme riche de tonalités du bois, des teintes "historiques" propres aux constructions anciennes, dont les façades le plus souvent grisées, sont dynamisées par des tons francs (vert foncé, vert bleu, violine...) plus ou moins soutenus mais qui restent en harmonie avec l'histoire des constructions et le paysage naturel environnant; et également des teintes des nouvelles constructions.

Les Menuiseries :

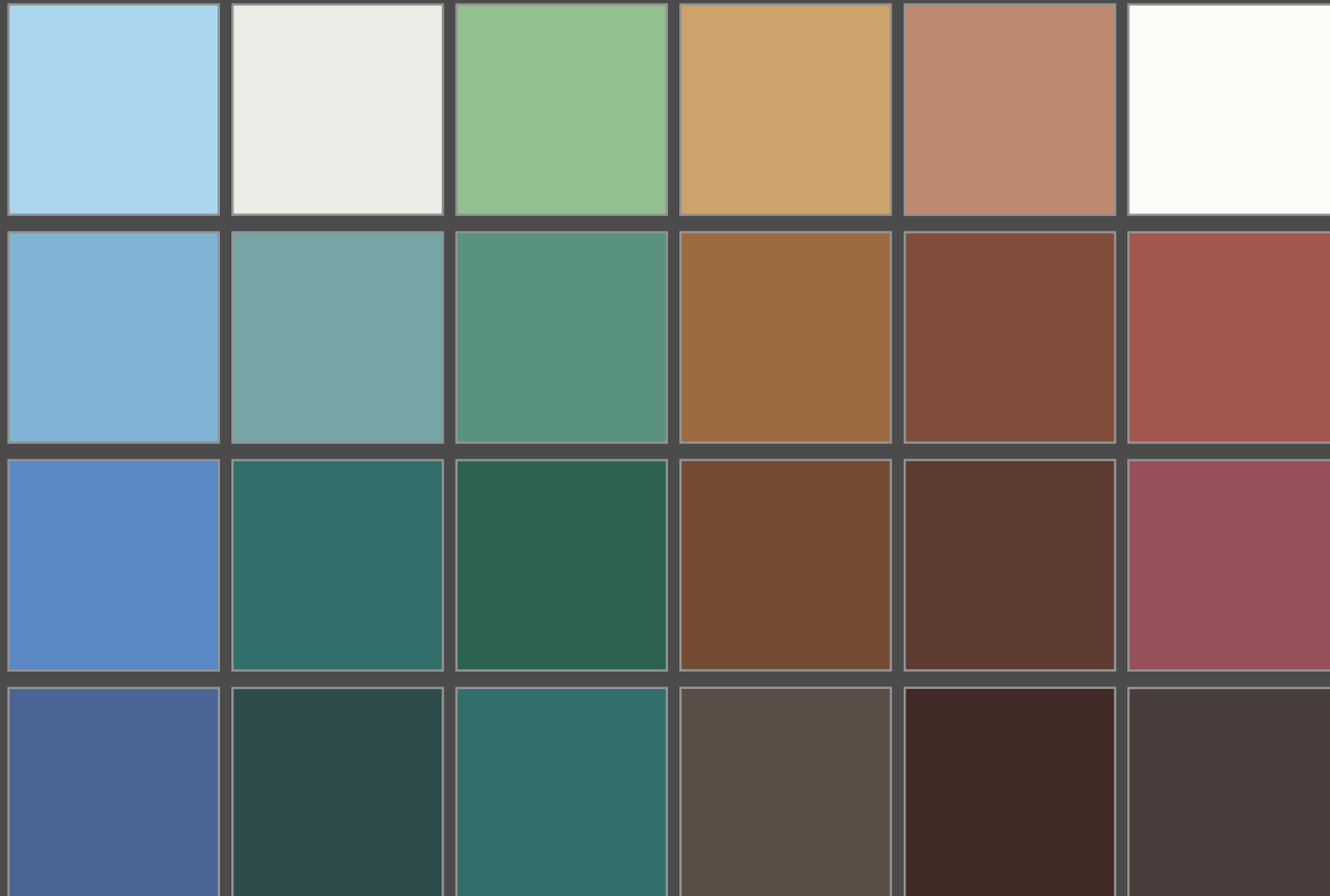
En cas de réhabilitation, dans un souci de préservation du caractère patrimonial du bâtiment, les matériaux autres que le bois ou le métal peint sont à éviter de même que les tons trop clairs. Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée. Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté ou de couleurs claires, adoucies, en accord avec la façade.

Le Bardage :

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment" , cet habillage, en bois le plus souvent, doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à leur valeur (luminosité).

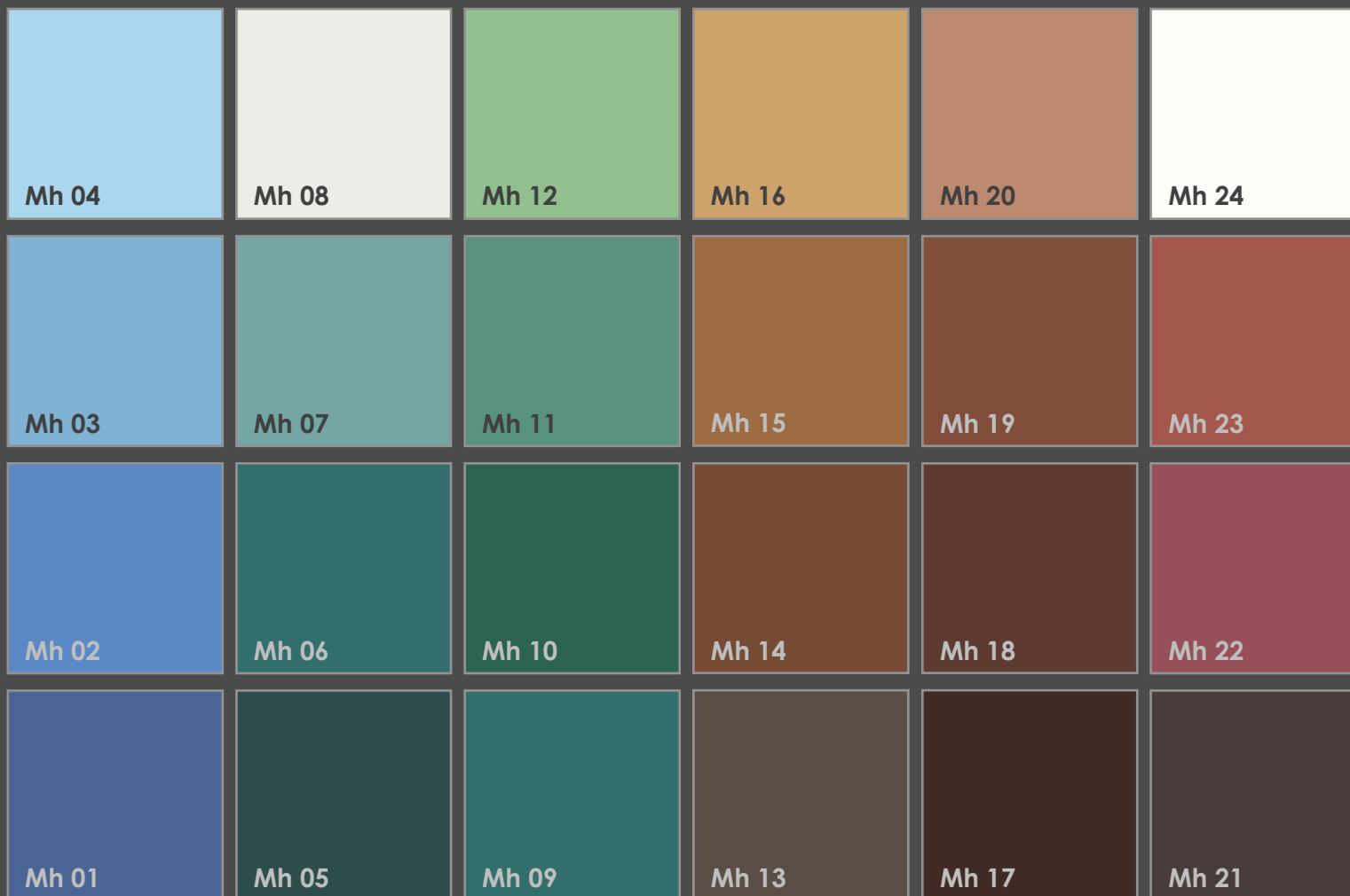
Toutefois, pour un matériau autre, (comme le PVC), il importe de préserver "l'image" de la construction, par la couleur notamment, en privilégiant les tons foncés. les teintes trop vives ou trop claires restant déconseillées du fait de leur impact fort dans le paysage.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et de faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées entre elles et avec l'environnement. Une couleur ne venant jamais seule, il reste nécessaire avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante alentour (chaude, grisée, contrastée....) afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.



Palette de 24 couleurs

REFERENCES DES TEINTES



Mh 01 : denim (220.46.57)
 Mh 02 : roi (216.51.76)
 Mh 03 : minerai (204.37.82)
 Mh 04 : ciel (200.27.93)

Mh 05 : émeraude (178.37.31)
 Mh 06 : amazonie (177.52.44)
 Mh 07 : opaline (179.28.65)
 Mh 08 : ivoire (60.02.93)

Mh 09 : malachite (177.52.44)
 Mh 10 : bocage (160.53.39)
 Mh 11 : aloé vera (159.37.58)
 Mh 12 : olive (120.24.76)

Mh 13 : taupe (22.21.36)
 Mh 14 : noisette (22.54.46)
 Mh 15 : ambre (27.55.61)
 Mh 16 : raphia (34.45.80)

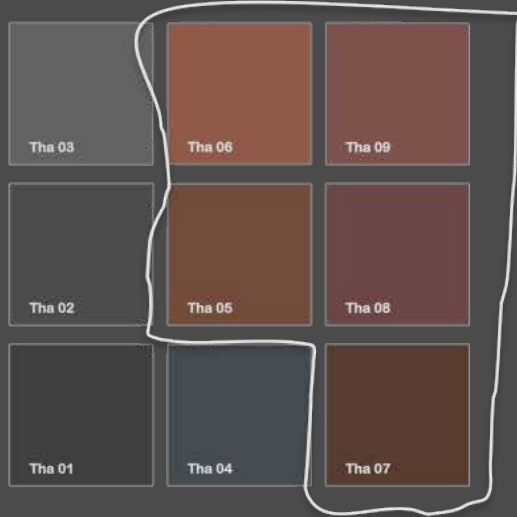
Mh 17 : châtaigne (11.42.25)
 Mh 18 : chocolat (14.46.36)
 Mh 19 : cannelle (15.52.50)
 Mh 20 : ficelle (19.40.74)

Mh 21 : aubergine (05.15.28)
 Mh 22 : pivoine (351.47.59)
 Mh 23 : anglais (04.51.64)
 Mh 24 : coton (60.01.99)

! Cette palette s'applique également aux bardages et aux habillages bois des références Mh 13 à Mh 21

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION : TOITURES / FACADES

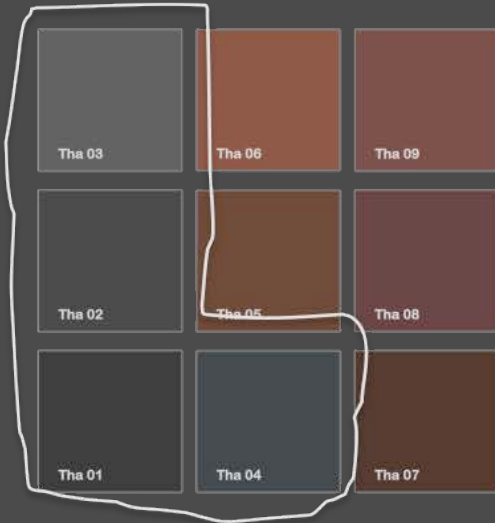


TOITURES : couleurs chaudes

PLUTÔT AVEC



FACADES : couleurs chaudes



TOITURES : couleurs grisées

PLUTÔT AVEC



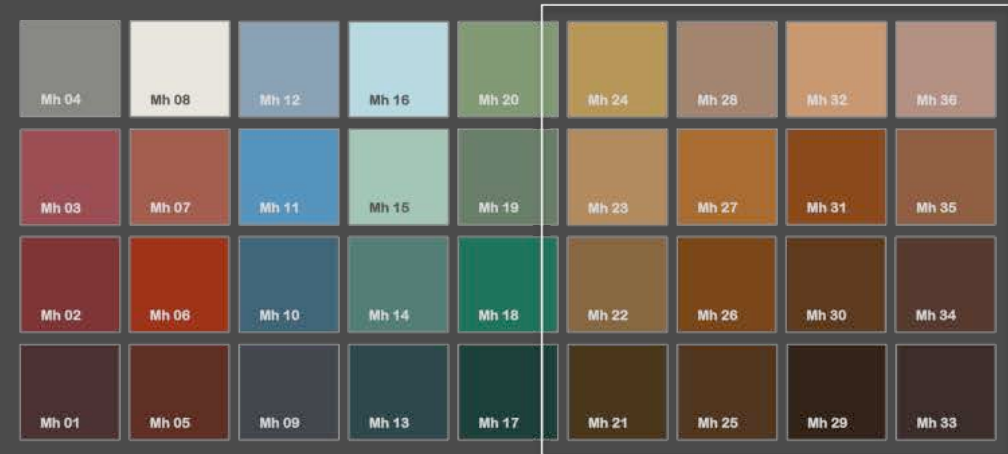
FACADES : couleurs plutôt froides et claires

SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION : FACADES / MENUISERIES



FAÇADES : toutes couleurs

PLUTÔT AVEC

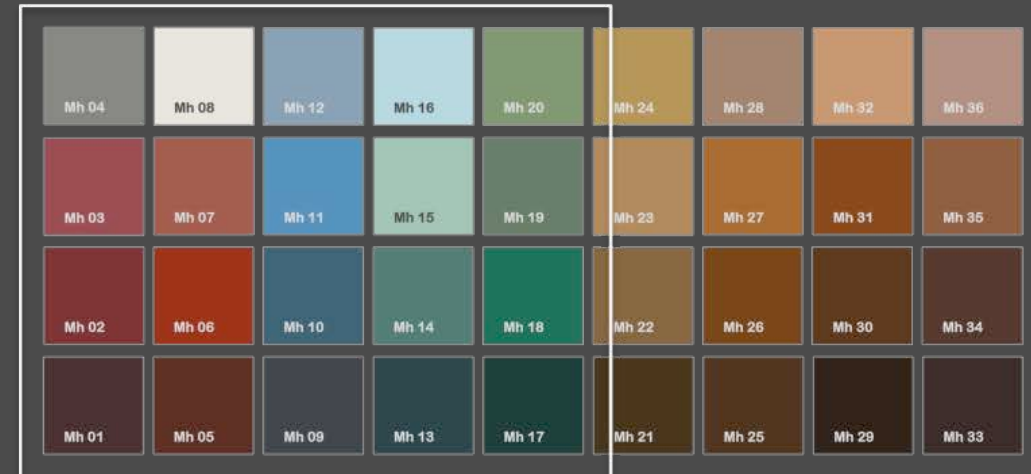


MENUISERIES: teintes du bois



FAÇADES : couleurs grisées

PLUTÔT AVEC



MENUISERIES: "couleur"

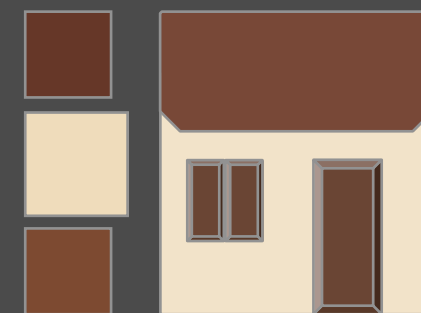
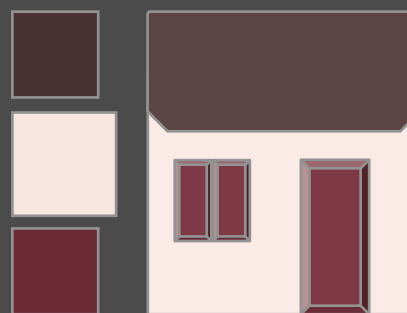
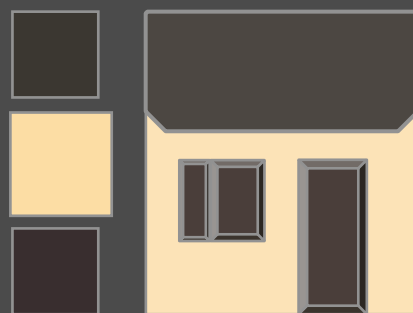
EXEMPLES DE COLORATION

Coloration Ton sur Ton

Déclinée en valeur et en saturation, (du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

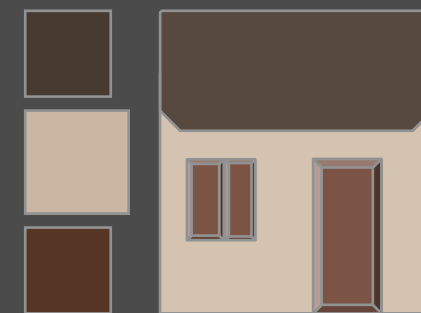
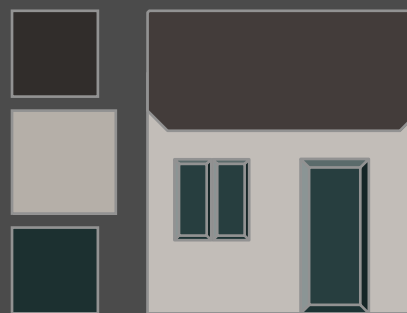
Sont ici présentés des exemples de coloration, dans la nuance, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, marron et bleu, vert, ocre).

Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.



Les constructions récentes

Les constructions anciennes



A PARTIR DU NUANCIER

C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée du secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre



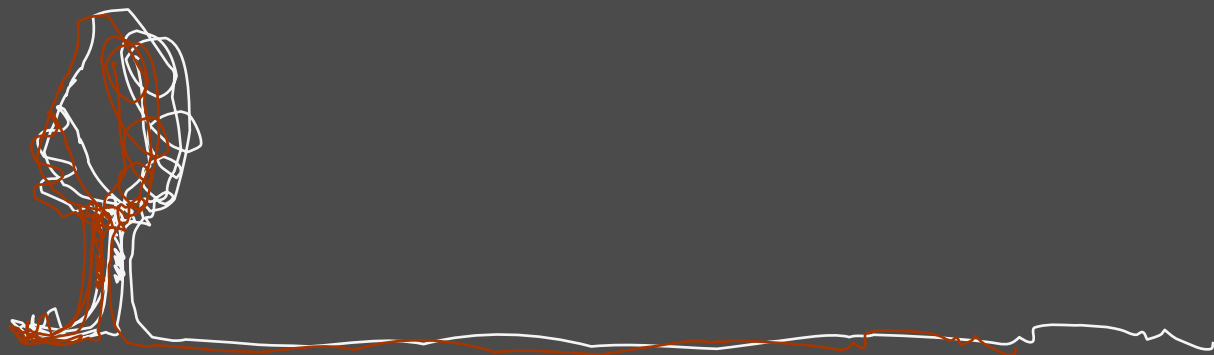
LE MIMÉTISME - Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.

LA COMPLÉMENTARITÉ - La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camaïeu).

LE JEU DE CONTRASTE - Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance colorée existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.

LA NEUTRALITÉ - Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre discrètement, générant confort visuel, calme et humilité à l'ensemble.

Le style, le caractère, l'orientation et la situation, (donc la perception et l'impact) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.



SOPHIE GARCIA
COULEURS ET ESPACES DE VIE

Tel: 06.23.90.02.75

sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr

SIRET : 509 607 099 00025

17 avenue du Thiou 74000 ANNECY

COMMUNE de SAINT CERGUES 74140

Nuancier Communal

Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

2015

CAHIER de COULEURS 1

L'Urbanisation Contemporaine de Saint Cergues

Nuancier applicable aux périmètres identifiés
ainsi qu'aux bâtiments classés en zones Ua, Ub, Uc, Up, Ucn ainsi que Ab/Nb



SOPHIE GARCIA
COULEURS ET ESPACES DE VIE

Tel: 06.23.90.02.75

sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr

SIRET : 509 607 099 00025

17 avenue du Thiou 74000 ANNECY

Concernant le choix des peintures et des matériaux, les teintes des fabricants doivent être sélectionnées au plus proche de celles préconisées dans les palettes du nuancier communal.

Les teintes choisies pour les différents éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal (et non pas celles des fabricants). Exemple pour la façade : Fb 02

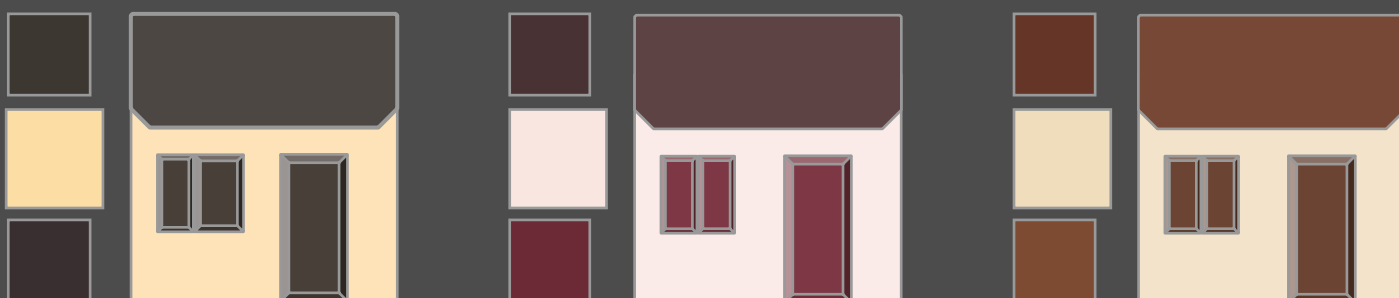
Exemples de coloration en " Ton sur Ton "

Déclinée en valeur et en saturation, (du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

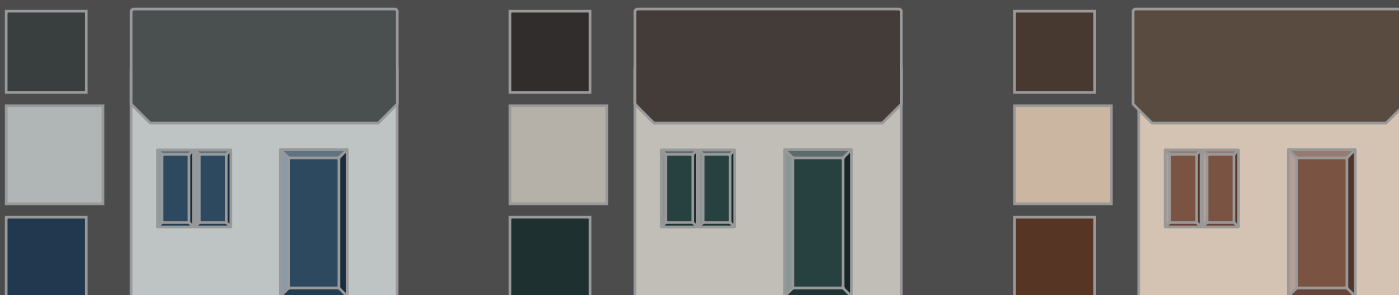
Sont ici présentés des exemples de coloration, dans la nuance, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, beige - marron et bleu, vert, ocre).

Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.

Les constructions récentes



Les constructions anciennes



Le choix des Couleurs

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose.

Un édifice fait partie d'un contexte. Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour. En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'harmoniser les couleurs de l'édifice dans une ambiance "ton sur ton" (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans des accords de couleurs plus contrastés.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus allant du général au particulier:

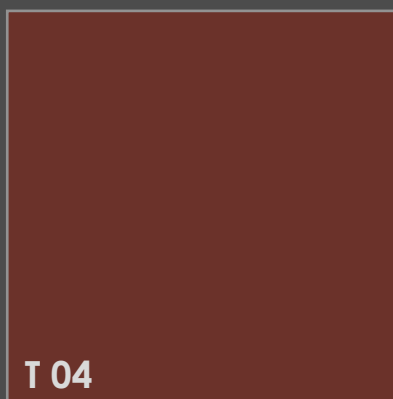
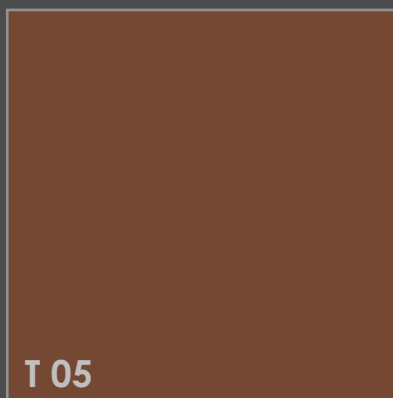
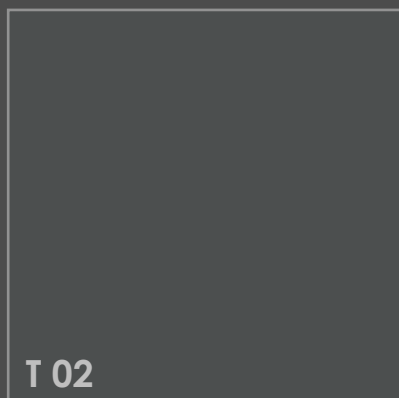
- **Prise en compte de l'environnement naturel**
 - **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
 - **Choix de la couleur de toiture**
 - **Choix de la couleur de façade**
 - **Choix de la couleur des menuiseries**
 - **Choix de la couleur du bardage et / ou des autres différents éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons...)**
-

I - La Toiture

T 01 : brun sépia	RAL 8014
T 02 : gris signalisation B	RAL 7043
T 03 : gris souris	RAL 7005
T 04 : rouge oxyde	RAL 3009
T 05 : brun de sécurité	RAL 8002
T 06 : brun cuivré	RAL 8004

REFERENCES DES TEINTES : NUANCIER RAL

I - La Toiture



Galet

Tilleul

Inca

Fa 04

Fb 04

Fc 04

Fa 03

Fb 03

Fc 03

Fa 02

Fb 02

Fc 012

Fa 01

Fb 01

Fc 01

Toscane

Melba

Dragée

Fd 04

Fe 04

Ff 04

Fd 03

Fe 03

Ff 03

Fd 02

Fe 02

Ff 02

Fd 01

Fe 01

Ff 01

I - La Façade

Fa 01 : galet foncé	(69.04.75)
Fa 02 : galet moyen	(60.01.84)
Fa 03 : galet	(80.01.95)
Fa 04 : galet clair	(60.02.98)

Fb 01 : tilleul foncé	(60.09.83)
Fb 02 : tilleul moyen	(53.11.92)
Fb 03 : tilleul	(54.04.99)
Fb 04 : tilleul clair	(60.03.99)

Fc 01 : inca foncé	(48.16.90)
Fc 02 : inca moyen	(48.30.96)
Fc 03 : inca	(48.12.98)
Fc 04 : inca clair	(44.04.99)

Fd 01 : toscane foncé	(39.17.90)
Fd 02 : toscane moyen	(42.23.93)
Fd 03 : toscane	(45.05.98)
Fd 04 : toscane clair	(40.01.98)

Fe 01 : melba foncé	(36.15.86)
Fe 02 : melba moyen	(36.30.94)
Fe 03 : melba	(36.08.97)
Fe 04 : melba clair	(38.03.99)

Ff 01 : dragée foncé	(21.20.90)
Ff 02 : dragée moyen	(09.08.90)
Ff 03 : dragée	(29.09.97)
Ff 04 : dragée clair	(30.02.98)

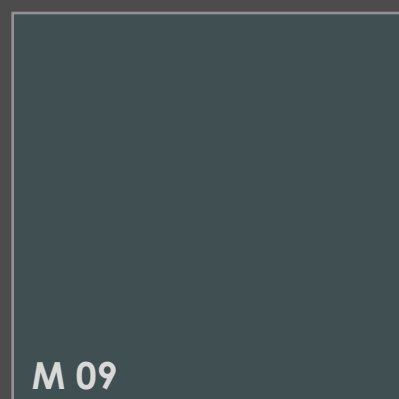
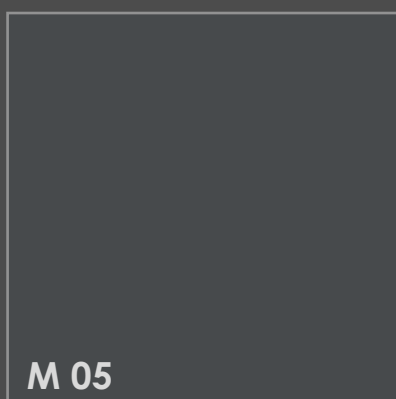
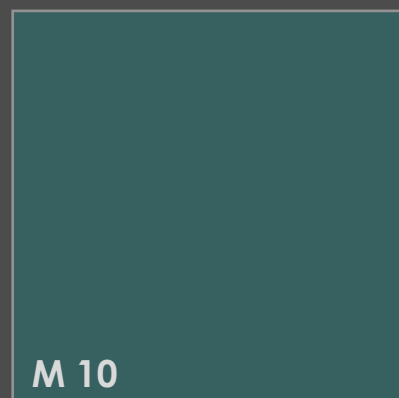
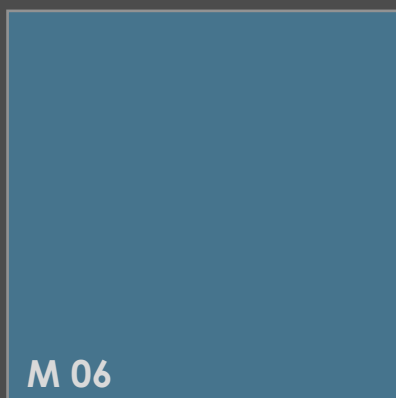
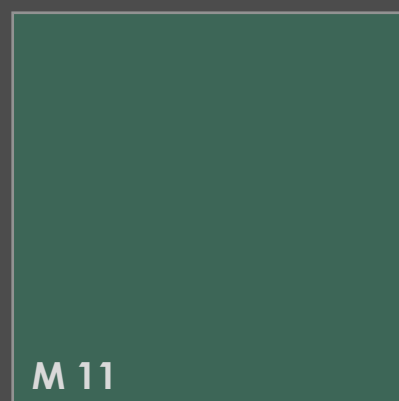
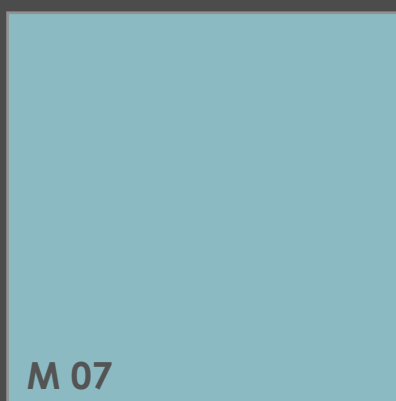
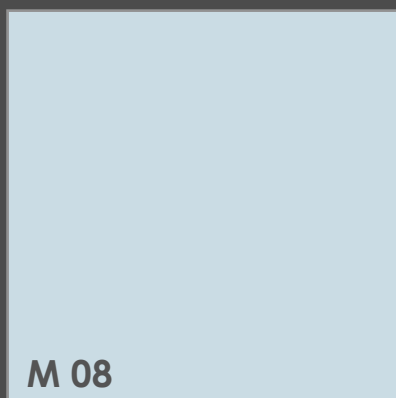
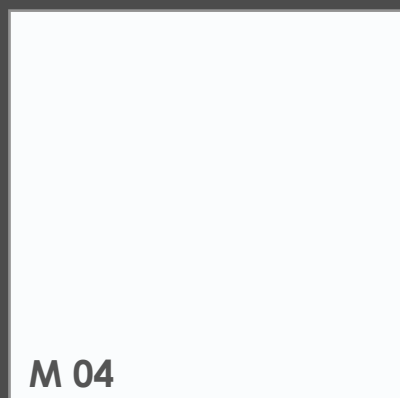
REFERENCES DES TEINTES : TSC

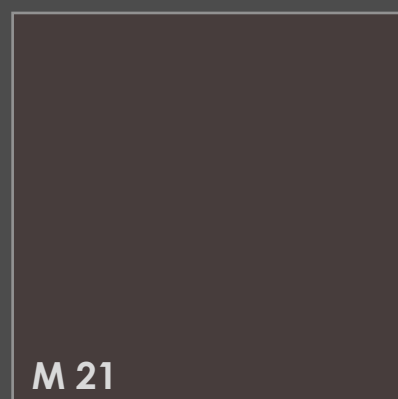
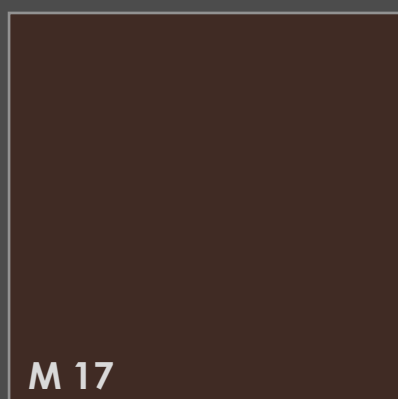
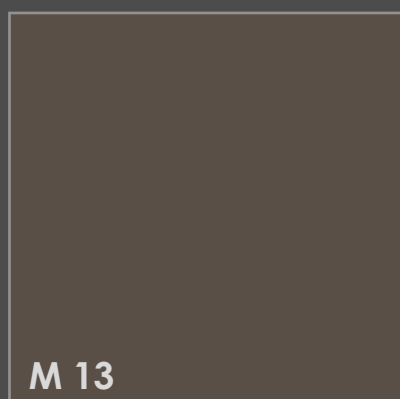
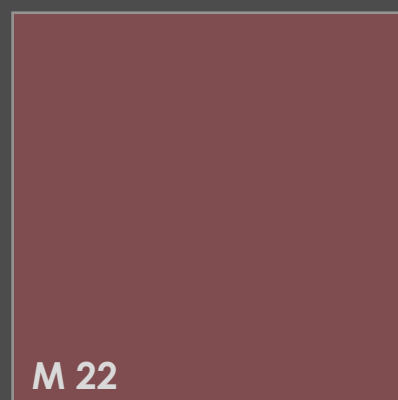
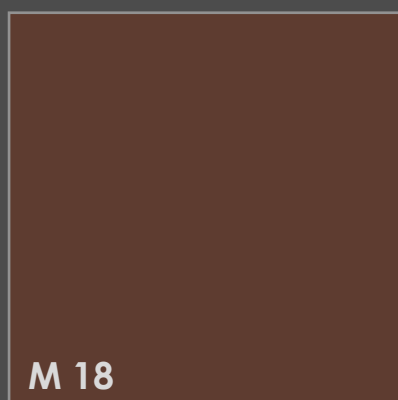
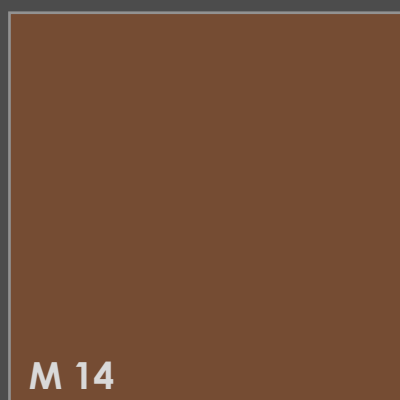
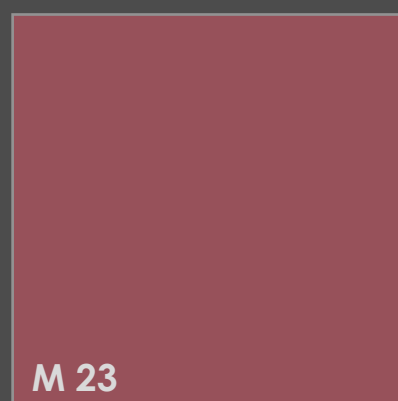
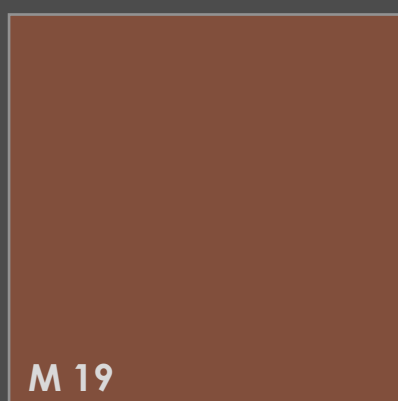
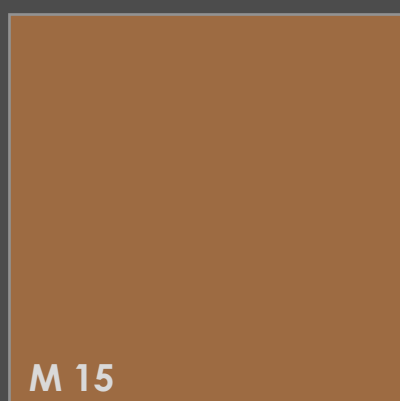
II – Les Menuiseries et Bardages

M 01 : asphalte	(300.01.28)
M 02 : bitume	(195.04.40)
M 03 : fumée	(210.02.75)
M 04 : brume	(200.01.99)
M 05 : pétrole	(200.08.30)
M 06 : lagon	(201.47.55)
M 07 : marmara	(189.27.76)
M 08 : nuage	(199.11.89)
M 09 : paon	(184.20.32)
M 10 : sarcelles	(178.40.38)
M 11 : mélèze	(159.39.40)
M 12 : menthol	(139.19.71)
M 13 : taupe	(22.21.36)
M 14 : noisette	(22.54.46)
M 15 : ambre	(27.55.61)
M 16 : raphia	(34.45.80)
M 17 : châtaigne	(11.42.25)
M 18 : chocolat	(14.46.36)
M 19 : cannelle	(15.52.50)
M 20 : ficelle	(19.40.74)
M 21 : aubergine	(05.15.28)
M 22 : figue	(356.39.50)
M 23 : pivoine	(351.47.59)
M 24 : coton	(60.01.99)

REFERENCES DES TEINTES : TSC

**!! Cette palette s'applique aux bardages et aux habillages bois
des références M 13 à M 21**





Nuancier applicable aux périmètres identifiés
ainsi qu'aux bâtiments classés en zones Ua, Ub, Uc, Up, Ucn ainsi que Ab/Nb

COMMUNE de SAINT CERGUES 74140

Nuancier Communal

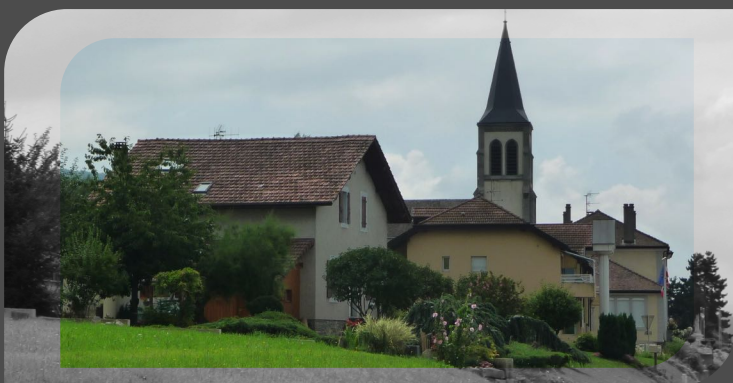
Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

2015

CAHIER de COULEURS 2

Les Groupements d'Habitat Traditionnel de Saint Cergues

Nuancier applicable aux bâtiments classés en zones Uh et Np
ainsi qu'aux bâtiments repérés patrimoniaux



SOPHIE GARCIA
COULEURS ET ESPACES DE VIE

Tel: 06.23.90.02.75

sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr

SIRET : 509 607 099 00025

17 avenue du Thiou 74000 ANNECY

Concernant le choix des peintures et des matériaux, les teintes des fabricants doivent être sélectionnées au plus proche de celles préconisées dans les palettes du nuancier communal.

Les teintes choisies pour les différents éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal (et non pas celles des fabricants). Exemple pour la façade : Fb 02

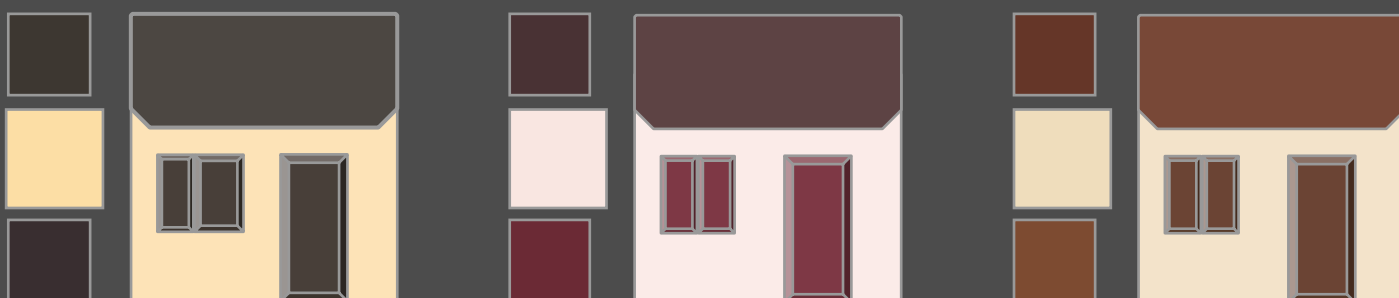
Exemples de coloration en " Ton sur Ton "

Déclinée en valeur et en saturation, (du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

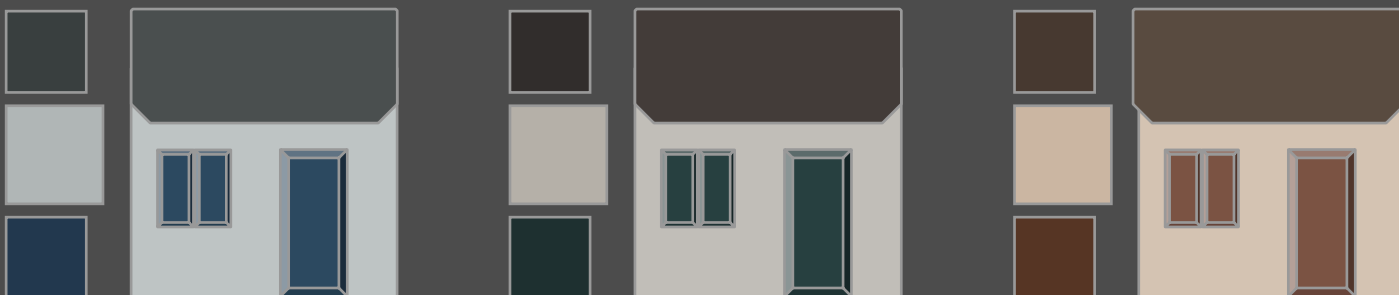
Sont ici présentés des exemples de coloration, dans la nuance, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, beige - marron et bleu, vert, ocre).

Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.

Les constructions récentes



Les constructions anciennes



Le choix des Couleurs

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose.

Un édifice fait partie d'un contexte. Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour. En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'harmoniser les couleurs de l'édifice dans une ambiance "ton sur ton" (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans des accords de couleurs plus contrastés.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus allant du général au particulier:

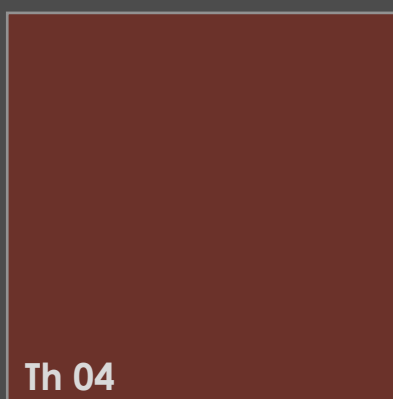
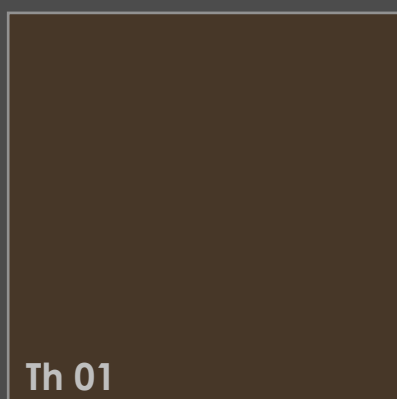
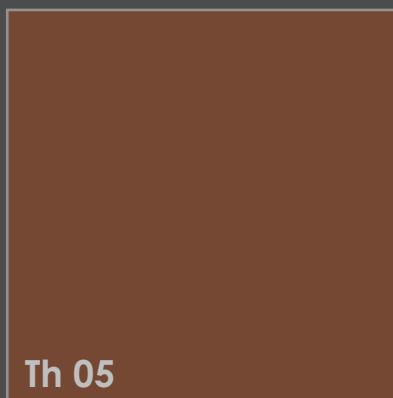
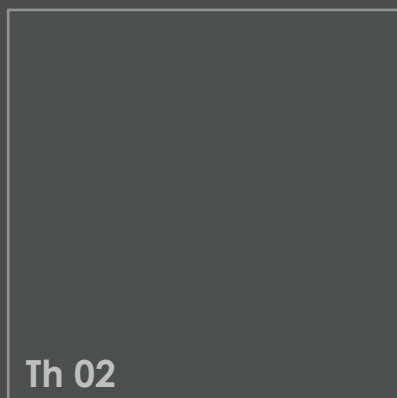
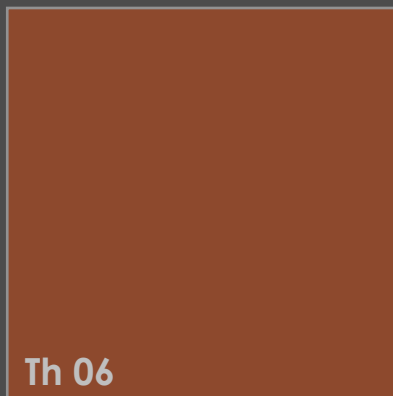
- **Prise en compte de l'environnement naturel**
 - **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
 - **Choix de la couleur de toiture**
 - **Choix de la couleur de façade**
 - **Choix de la couleur des menuiseries**
 - **Choix de la couleur du bardage et / ou des autres différents éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons...)**
-

I - La Toiture

Th 01 : brun sépia	RAL 8014
Th 02 : gris signalisation B	RAL 7043
Th 03 : gris souris	RAL 7005
Th 04 : rouge oxyde	RAL 3009
Th 05 : brun de sécurité	RAL 8002
Th 06 : brun cuivré	RAL 8004

REFERENCES DES TEINTES : NUANCIER RAL

I - La Toiture



Cendre

Lichen

Vanille

Fha 04

Fhb 04

Fhc 04

Fha 03

Fhb 03

Fhc 03

Fha 02

Fhb 02

Fhc 02

Fha 01

Fhb 01

Fhc 01

Sable

Sorbet

Tourterelle

Fhd 04

Fhe 04

Fhf 04

Fhd 03

Fhe 03

Fhf 03

Fhd 02

Fhe 02

Fhf 02

Fhd 01

Fhe 01

Fhf 01

I – La Façade

Fha 01 : cendre foncé	(86.05.55)
Fha 02 : cendre moyen	(120.02.75)
Fha 03 : cendre	(260.01.93)
Fha 04 : cendre clair	(50.01.99)

Fhb 01 : lichen foncé	(60.05.60)
Fhb 02 : lichen moyen	(65.07.75)
Fhb 03 : lichen	(63.09.83)
Fhb 04 : lichen clair	(60.02.96)

Fhc 01 : vanille foncé	(57.14.65)
Fhc 02 : vanille moyen	(49.15.88)
Fhc 03 : vanille	(49.28.90)
Fhc 04 : vanille clair	(48.06.96)

Fhd 01 : sable foncé	(41.19.56)
Fhd 02 : sable moyen	(43.19.73)
Fhd 03 : sable	(44.22.90)
Fhd 04 : sable clair	(43.11.96)

Fhe 01 : sorbet foncé	(40.13.70)
Fhe 02 : sorbet moyen	(36.24.81)
Fhe 03 : sorbet	(38.12.89)
Fhe 04 : sorbet clair	(40.07.97)

Fhf 01 : tourterelle foncé	(19.26.75)
Fhf 02 : tourterelle moyen	(24.16.86)
Fhf 03 : tourterelle	(25.05.92)
Fhf 04 : tourterelle clair	(20.01.96)

REFERENCES DES TEINTES : TSC

II - Les Menuiseries et Bardages

Mh 01 : denim	(220.46.57)
Mh 02 : roi	(216.51.76)
Mh 03 : minéral	(204.37.82)
Mh 04 : ciel	(200.27.93)
Mh 05 : émeraude	(178.37.31)
Mh 06 : amazonie	(177.52.44)
Mh 07 : opaline	(179.28.65)
Mh 08 : ivoire	(60.02.93)
Mh 09 : malachite	(177.52.44)
Mh 10 : bocage	(160.53.39)
Mh 11 : aloé vera	(159.37.58)
Mh 12 : olive	(120.24.76)
Mh 13 : taupe	(22.21.36)
Mh 14 : noisette	(22.54.46)
Mh 15 : ambre	(27.55.61)
Mh 16 : raphia	(34.45.80)
Mh 17 : châtaigne	(11.42.25)
Mh 18 : chocolat	(14.46.36)
Mh 19 : cannelle	(15.52.50)
Mh 20 : ficelle	(19.40.74)
Mh 21 : aubergine	(05.15.28)
Mh 22 : pivoine	(351.47.59)
Mh 23 : anglais	(04.51.64)
Mh 24 : coton	(60.01.99)

REFERENCES DES TEINTES : TSC

**!! Cette palette s'applique aux bardages et aux habillages bois
des références Mh 13 à Mh 21**

